PREMIERE ANNEE. - N° 22 — 6 pages — Le N° : 0 fr. 50 — 7 DECEMBRE 1940

l'Heure bretonne

DIRECTION et REDACTION
1, RUE D'ESTRÉES
Rennes.
(Bretagne)

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

TÉLÉPHONE : 51-80

ABONNEMENTS
Bretagne et France :
Un an : 25 fr. ; 3 mois : 7 fr.
Chèque Postal : M. A. GEFFLOT, 25-29 Rennes.

« Jamais Breton ne fit trahison ».

NON, NOUS NE SOMMES PAS DES TRAITRES !

« Les gens de *L'Heure Bretonne*? Des traîtres. »

Voilà ce qu'on entend. Voilà ce que la propagande de nos ennemis essaye de faire croire à nos compatriotes; et cela est habile, car la traîtrise, en Bretagne, est un crime qu'on ne pardonne pas : « Jamais Breton ne fit trahison. »

Des traîtres ?

Qu'est-ce qu'un traître ? Celui qui, par intérêt, devient parjure à la parole donnée, lutte contre son pays, au bénéfice de ses ennemis.

Si nous demandons : « Traîtres envers qui ? », on nous répond : « Envers la France. »

Nous ne pouvons pas être traîtres envers la France. Car nous ne reconnaissons pas la France comme notre patrie naturelle.

Nous sommes Bretons. Depuis un certain temps, la Bretagne est officiellement incluse dans la France ; mais elle n'est pas une partie de la France; elle est la Bretagne.

Elle a pu être l'alliée de la France. Elle a pu en être absorbée, plus ou moins, à ce que croient les Français.

Elle n'est pas la France. Et si elle peut songer à rompre l'alliance, c'est du fait de la France.

D'abord, l'histoire.

Le traité de 1532, conclu entre une NATION LIBRE, la Bretagne, et une autre nation libre, la France, n'a pas été appliqué par la France.

Ce traité prévoyait que :

1° *Aucun impôt ne serait perçu en Bretagne sans le consentement des Etats.*

Or, dès les années suivantes, les rois de France transgressèrent cette règle. Et, jusqu'à la Révolution, les Etats protestèrent.

2° *Attribution du produit de certains impôts à la Bretagne.* Même violation par la France.

3° *Maintien de la souveraineté du Parlement de Bretagne, et droit pour les Bretons de ne pas être jugés hors de Bretagne.*

Cet article, d'abord tourné cauteleusement par les rois, fut brutalement violé par la Ire République et par tous les régimes qui lui succédèrent.

4° *Droit de ne pas faire de service militaire hors de Bretagne.*

! ! ! ! !

5° *Les bénéfices de Bretagne réservés aux Bretons.*

Aujourd'hui, la Bretagne n'enrichit plus que les étrangers.

6° *Nul changement dans la législation, les institutions, les coutumes, sans le consentement des Etats de Bretagne.*

Les lois pleuvent sur nous sans aucun droit de contrôle... et même les maires, nous assure-t-on, vont être nommés par Paris !

⁂

La cause est jugée : si la Bretagne d'autrefois a conclu un accord, CET ACCORD A ÉTÉ VIOLÉ SUR TOUTE LA LIGNE, PAS PAR ELLE.

Et qu'on n'objecte pas la fameuse nuit du 4 août 1789, dans laquelle QUELQUES députés bretons ont « renoncé à leurs droits et privilèges » : ces députés n'avaient AUCUN MANDAT RÉGULIER. C'est exactement comme si, par une déclaration des quelques élus communistes que la Bretagne a comptés ces dernières années, notre pays avait été déclaré « terre des Soviets » ! Il n'en serait pas Russe pour cela.

Il aurait fallu que cette renonciation fût ratifiée par les Etats. Celà n'eut jamais lieu.

C'est ainsi que nous avons été faits Français.

Français ! Oui, quand il s'agissait des devoirs : impôts, service militaire, guerre. Non, quand il s'agissait des droits : abandon de l'équipement de notre sol, refus opposé à nos plus nécessaires revendications, réserve des subventions au Midi, ruine par les tarifs douaniers et les contingentements, refus d'enseigner notre langue, mépris grossier et moquerie pour notre civilisation et nos coutumes.

Ah, non. De cette France-là, nous ne sommes pas.

Nous ne la trahissons pas : nous nous défendons.

Car, si certains jugent que l'histoire « c'est du vieux », ils voient bien ce qui se passe actuellement, depuis qu'ils vivent, depuis que leurs pères vivent. Non, la Bretagne n'était pas la France. Ni sa terre, ni ses coutumes, ni sa langue pour une grande part, ni surtout son âme n'étaient celles de la France, de cette France pourrissante, qui est allée à la débâcle, avec forfanterie et muflerie.

Ah, si la France devenait enfin honnête, ET DONNAIT DES GARANTIES, nous pourrions nous entendre. Car, en somme, que demandons-nous ? L'application du traité de 1532 — qui, sacrifice, mais sacrifice consenti, constitue notre minimum vital.

C'est faute de ce minimum, et dans l'impossibilité jusqu'à présent de croire à la parole de la France, que nous avons dû envisager de nous en séparer.

Car, quand nous parlons de Bretagne libre, ce n'est pas le mot, que nous voulons, c'est la chose — peu importe sous quelle forme.

Mais cette chose, de plus en plus on nous l'enlève. Qu'on fasse franchement *mea-culpa*, nous oublierons le passé pour n'être plus que constructifs.

Car la Bretagne est généreuse.

⁂

Oui, elle est généreuse ; les Bretons sont généreux.

Et c'est pourquoi, aujourd'hui, ils sont encore divisés.

Tous sincères.

Absolument tous.

Il y a des Bretons qui veulent leur liberté totale ; d'autres qui croient encore en une France meilleure, capable de les respecter : une France nouvelle, par Pétain et Laval, ou par de Gaulle.

Tous sont sincères.

A notre sens, s'il y avait des traîtres, ce seraient plutôt ceux qui oublient leur pays, leur seule patrie (on n'en a pas deux), la Bretagne.

Mais, nous, nous ne leur donnons pas ce titre injurieux. Nous savons bien qu'ils ne sont pas des traîtres ; ils sont aveugles ; depuis des siècles, et plus spécialement depuis 70 ans, la France raccole les Bretons, pour en faire ses domestiques, et leur enseigne — par tous les moyens, y compris une presse abominable — qu'ils ne sont créés que pour la servir. Alors, certains des Bretons ont nni par y croire, et, comme ils sont de la belle race des fidèles, ils se dévouent, se lancent au secours du mauvais maître.

Nous voulons les convaincre qu'ils se trompent, qu'ils doivent changer d'attitude. Nous y parviendrons. D'ici là, nous ne les traitons pas de traîtres, nous savons que, même si quelquefois leurs intérêts entrent en jeu, ils sont sincères.

Eh bien, qu'eux aussi reconnaissent que nous sommes sincères. Que, tout ce que nous faisons, nous le faisons PAR CONVICTION.

⁂

Ici, nous ne recevons d'ordres de personne.

Nous ne cherchons l'intérêt d'aucun étranger.

Celui de la Bretagne, dans la communauté humaine. Parce que nous y croyons.

Alors, que nous reproche-t-on ? Le moment choisi ?

Allons, un peu de bonne foi !

Tant que la France a été florissante, elle n'a pas daigné nous écouter. Il nous faut bien reprendre notre appel au moment où, du fait des circonstances, elle est bien obligée de l'entendre.

D'ailleurs, nous ne voulons faire, à la France, aucun mal. Nous sommes même convaincus que nous collaborerons, utilement et amicalement.

Mais que, d'abord, elle renonce à faire chez nous la loi, abusivement.

Encore un peu de bonne foi ?

Quand les Irlandais se sont insurgés contre l'Angleterre, et ont reconquis leur indépendance, les avez-vous appelés « traîtres » ?

Souvenez-vous. Ils avaient, malgré « l'entente cordiale », toutes les sympathies, non seulement en Bretagne, mais même en France.

Quand les Légions tchèques de Mazaryck, pendant la guerre 14-18, ONT PRIS LES ARMES contre l'Autriche (ce que nous n'avons pas fait), alors qu'officiellement ils étaient de nationalité autrichienne, est-ce que la presse française en a fait des traîtres ? Non, des héros !

De même pour les Polonais, qui ont lutté contre la Russie et l'Allemagne, en 1918-19, alors qu'ils étaient officiellement Russes et Allemands.

On reproche à Mordrel et Debauvais de n'avoir pas voulu se laisser mobiliser par la France ! N'est-ce pas identique ? Sauf que, EUX, N'ONT PAS PORTÉ LES ARMES CONTRE LA FRANCE.

D'ailleurs, certains d'entre nous, dont je suis, ont, personnellement, — parce qu'ils n'étaient pas les chefs — jugé qu'ils devaient encore obéir cette fois à la feuille de mobilisation. (Mordrel et Debauvais faisaient bien ; nous estimions aussi faire bien.)

La débâcle est venue. Quand on nous eut abandonnés, sans armes, sans chefs, nous avons encore poussé le scrupule jusqu'à attendre un ordre.

Cet ordre fut : « débrouillez-vous ».

Ainsi déliés de tout serment, liberté nous était rendue de reprendre notre âme et notre patrie.

Nous ne rendrons plus cette liberté.

⁂

Pourtant, pendant les premiers mois de cet été, comme beaucoup des nôtres, j'ai attendu. J'étais, moi aussi, retenu par un scrupule : que la libération de notre Patrie ne paraisse pas apportée par l'étranger.

Cet étranger, ce « Gall », qui, quel qu'il soit, est toujours, en Bretagne, un intrus. Dont on ne veut rien tenir.

J'hésitais, comme certains d'entre vous le font encore.

Je pense à ces deux vers, d'un poète tué dans l'autre guerre, où, disait-il, le trouble était si grand

Que parfois nous savons à peine
Où se trouve notre devoir.

C'est de cela, que souffrent nos adversaires bretons. Et je les comprends. Nous ne sommes pas, nous, Bretons, de la race des girouettes : avant de retourner une position, il faut que, vraiment, nous voyons clair, nous ayons la foi.

Eh bien, ici, nous croyons que nous voyons clair, et NOUS AVONS LA FOI.

Notre Patrie, c'est à nous de la reconstruire ; et ne comptant que sur nous-mêmes, nous la reconstruisons.

Tout comme faisaient nos ducs, et Anne elle-même, nous devons saisir les circonstances, pour en tirer notre bien national. Il n'y a là aucune trahison, mais notre rôle normal — notre devoir.

⁂

Nous sommes tous, ici, chatouilleux sur l'honneur.

Pour moi, Breton, marin, et gentilhomme, je sais ce que ce mot veut dire. De surcroît, je suis pauvre, n'ai reçu et ne recevrai jamais d'argent de personne, hors le salaire de mon travail, juste indispensable pour faire vivre les miens. Semblable à tous mes camarades d'ici, de l'argent, je me fiche. Depuis des générations et des générations, les miens n'en ont jamais eu, que par leur travail, de marins ou d'ingénieurs, et juste le nécessaire.

De l'honneur, oui.

Eh bien, je crois que le seul honneur, est de servir, au péril de nos vies, s'il le faut, notre pays, la Bretagne.

Si la France le veut, avec elle. Sinon, contre elle.

R. DE FRÉMINVILLE.

Nos Bureaux sur la Place de la Mairie

Pour la rotative

Le numéro 21 de l' « Heure Bretonne » est paru samedi 30 novembre.

J'écris ceci, mardi 3 décembre (puisque, avec notre vieille machine, nous devons commencer à « tourner » le mardi soir).

Cela fait donc trois jours. Il faut encore en déduire un, au minimum, pour les délais de poste. Restent deux jours.

En ces DEUX jours, quatorze amis ont déjà répondu.

Quatorze personnes, toutes de fortune modeste.

Le premier fut un prêtre. Et nous y avons vu un signe de bénédiction.

Le second, un « sympathisant », peu connu de nous.

Puis, deux garçons TRÈS PAUVRES, presque dans la gêne.

Un étudiant d'un Séminaire.

Un vieux militant, employé de commerce.

Un gentilhomme.

Un paysan.

Le père d'un de nos amis prisonnier.

Un médecin.

Un donateur venu à notre imprimerie.

Une vieille maman.

Deux autres amis.

Au total, douze beaux billets de mille, et deux engagements, plus le mien.

Quatorze en deux jours.

Quatre cents... en 60 jours, ou même en 30 ?

Merci, admirables amis. Et je suis sûr que l'exemple va être contagieux.

Tous les partis français ont toujours piétiné, dans leurs souscriptions.

La Bretagne, elle, va montrer qu'elle va vite, quand elle veut.

Car nous, nous ne sommes pas un parti politique ; mais le ferment de notre pays.

LE RÉDACTEUR EN CHEF.

La vente des crêpes interdite ?

Nous apprenons par le « Journal Officiel » du 26 novembre, que « sont interdites la mise en vente, la vente, et la consommation dans les lieux publics, des CRÊPES » !

Avons-nous bien lu ?

Les crêpes !

Bien sûr, Vichy a dû penser à cette espèce de dessert, sucré et arrosé de liqueur, que l'on sert dans les restaurants et hôtels de luxe, dans les villes de France.

Mais le gouvernement « central » peut-il ignorer qu'en Bretagne, les crêpes ou les galettes forment la base même de l'alimentation de nombreuses personnes, et, presque partout, la nourriture exclusive des familles certains jours de la semaine.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la presse n'a pas encore parlé de ce décret. Est-ce parce qu'on s'attend à ce qu'une telle absurdité, une telle DÉCLARATION DE GUERRE AUX BRETONS soit rapportée ? Ou bien parce que les autorités locales, sachant bien qu'une telle mesure est à la fois inapplicable et provocatrice, n'osent pas la promulguer ?

Nous ne pouvons croire, décidément, que ce décret franchisse les colonnes de l' « Officiel », pour « entrer en application ». Ou alors, il faut interdire le vin aux Méridionaux, le pain aux Parisiens.

Car la crêpe, — qu'elle soit cassée dans la soupe, ou mangée chaude, qu'elle soit de blé noir, « crampoez al laez », ou « galette de sarrazin », — c'est notre pain, notre aliment avec le beurre.

Mais, après tout, tout est possible. Au moment où le Maréchal annonce la reviviscence des provinces, Vichy supprime la liberté des maires, inaugure LA « DEMISSION D'OFFICE » DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, sans explication et par arrêté ; alors, si c'est cela la décentralisation, on peut bien supprimer la crêpe ; et décrèter que, du Midi au Nord et de l'Est à l'Ouest, on mangera des piments à la Provençale et boira de l'eau de Vichy !

A NANTES

Le scandale de l'urbanisme

Nantes, depuis douze ans, est le théâtre de travaux et bouleversements sans précédents. Les bras de Loire du centre de la ville ont été comblés. L'Erdre a subi le même sort. L'effet en est désastreux du point de vue esthétique, car la Cité, c'est l'avis général, en perdant son fleuve et ses ponts, a perdu la moitié au moins de son caractère.

Des protestations à l'époque s'élevèrent véhémentement contre ce projet (alors à l'étude) soi-disant indispensable. Un groupe d'architectes nantais qualifiés se firent les porte-paroles de l'opinion publique. Les très pertinentes solutions qu'ils proposèrent ne furent aucunement prises en considération. Le Conseil municipal lui-même se serait montré hostile (?) au comblement, de même que le Conseil Général, mais pauvres et faibles manifestants, leurs opposants étaient de ceux que l'on ne bat pas, que l'on n'atteint jamais. Nous voulons parler de deux des plus grosses Compagnies françaises existantes : la Compagnie d'Orléans et les Ponts et Chaussées. L'une et l'autre avaient intérêt à ne donner suite à aucun autre projet ! Des montagnes de sable vinrent donc remplacer l'eau courante et les bateaux. Par contre-coup, on creusa un canal sous les cours Saint-Pierre et Saint-André, puis, honte pour les Nantais, stupéfaction pour les étrangers, on laissa tout en place. Inutile de dire que ce beau labeur se chiffra par millions (non compris les pots-de-vin), dont le contribuable fit bien entendu presque tous les frais. Nantes, « la Venise de l'Ouest », était devenue la ville aux déserts de sables !

De nouveaux travaux sont en cours, il s'agit du détournement du chemin de fer par voie souterraine. Travaux urgents, oui, mais pourquoi faut-il que l'on termine par où l'on aurait dû commencer il y a plus de dix ans, le passage des trains rapides étant l'une des causes principales des travaux de comblement. A Paris, on ne pensait pas ainsi ! L'esthétique d'une ville bretonne n'intéresse aucunement ces Messieurs « les gros bonnets ». Paris, oui, Le Havre, Marseille ou Bordeaux également, mais Nantes, qu'est-ce que ça peut bien faire ! De tous les projets, bien entendu, le moins profitable à l'embellissement urbain est actuellement adopté et en cours d'exécution, sans parler du côté pratique, mais il fallait s'y attendre. L'avis des gens compétents officiels ou privés ne compte pas. En passant, nous ne pouvons nous empêcher de signaler encore un fait stupide dans lequel, il faut le dire, la Municipalité est la première responsable ; il s'agit de la démolition de deux des beaux immeubles du quai de la Fosse, construits au XVIIIe siècle. Ces constructions sont en effet condamnées par le projet de tunnel, avec d'autres d'ailleurs. En admettant qu'il ne fût vraiment pas possible d'agir autrement (?), est-ce qu'il ne s'imposait pas d'en faire garantir la descente soigneuse. En dernière minute, des initiatives privées auraient essayé de sauver quelque chose. A l'heure où ces lignes seront imprimées, il sera trop tard et nous ignorons ce qu'il sera advenu de ces pauvres réclamations...

Et voilà comment l'on procède dans l'une de nos plus grandes villes bretonnes.

Et ce n'est pas fini. D'autres agréables « aménagements » nous sont réservés, témoin cette inqualifiable voie routière au travers du Jardin de Procé (il y a deux jardins à Nantes !), témoins d'autres projets non moins grotesques (il faut à tout prix et immédiatement donner aboutissement aux grands travaux du Maréchal ! — dixit M. Berthelot).

Dans tout celà, deux responsables. Tout d'abord l'Administration Française républiquement « je-m'en-fichiste » ; ensuite, il faut le dire, une Municipalité et des pouvoirs responsables aussi incompétents que dénués de conscience nantaise et, par là même, bretonne (et pour cause !). Des améliorations, oui, mais sans contrôle et sans esprit, non, assez !

Un seul moyen de remédier à celà : les étrangers et les incapables à la porte dans un même coup de balai. La Bretagne aux Bretons et la direction des affaires publiques aux meilleurs d'entre eux. C'est la logique même, c'est le salut !

MAGET.

Breiz nevez o tiwana

« Kemer hep rei a laka ar garantez da drei ! »

Hir amzer'zo, Bro-C'Hall a gemer e Breiz kement tra a blij d'ezi : hon tud yaouank hag hon arc'hant. Petra e roas d'imp ? Gwaskerez war ar yez, hor broadelez, hor frankizou... ha komzou flour evel lost al leue dre hor fri.

Hervez lavarou politikerien direiz, yudevien, kelaouennerien, tud digalon, diskiant pe dall a skigne a bep tu o higennou binimus e oa maro ha beziet hor Man-Vro hag e tlee hon holl garantez mont d'al « lez-vamm madelezus ». Savet goueliou bras er bloaz 1932 evit siella an arched.

Ne oa ket digor an abadenn ma tregetnas e Roazon eun taol kornboud hag a reas d'ar gleskered penn-folli. Dre hor maeziou an dud vat a rae eur c'hriz d'o skoaz, fent ganto d'o zro hag alies ivez eun tamm lorc'h enno.

Archerien ha barnerien a red hag a zired da glask torfetourien eus a Venez Arre da Roazon ha lec'h all ; degouezout a ra ganto evel gant an aotrounez a ya da lusa da viz du.

E-keit-se hor yaouankizou a ra berz : re ar C'Helc'hiou Keltiek, re Breiz-Atao, re ar Bleun Brug, paotred ar Brezoneg er Skol, Gwalarn, Sav, Feiz ha Breiz, an Droelen, ha me oar...

Dont a ra dour d'ar vilin.

Ha setu a nevez'zo poblou hisset an eil eneb d'eben evel chas, ar brezel digor gant muntrerien Pariz hag ar Vretoned taolet adarre en emgann. Ar reuz-man, eme darn, a vezo evit Breiz taol ar maro. Kanv, glac'har, tristidigez ez eus e kalz a diegeziou, ya siouaz. Met en hon douar ez eus a vil-vern, gwriziennou yac'h ha kalet ma sao diou wezenn nevez e-kichen unan diskaret.

Dre vaeziou Breiz, paotred ha merc'hed o deus, pennek ha dispont, dalc'het gant o labour. Sellit endro d'eoc'h !

Breiz Nevez o tiwana !

Start eo bet alies an douar da drei a dra sur, hag a vo c'hoaz. Met ar gwir a zeu koulz pe goulz da drec'hi. An dud hag o doa goapet ne vousc'hoarzont ken. Ar menoz en deus graet berz hag heol ar frankiz a darz !

D'ar Vretoned da gregi stard e lost an alar, betek ar penn all d'an ero.

KAREVREIZ.

Mieux qu'une dot
Apprenez en 3 mois COUPE, COUTURE
Mme DUCHEMIN 18, rue Chalotais
S'inscrire rentrée 7 Janvier
Diplômes - Succès - Bas prix
1re Ecole de la Région

Esprit, où es-tu ? *A GUINGAMP !*

Il existe, comme chacun le sait, différentes catégories d'humoristes. Notre petite sous-préfecture a le bonheur d'en abriter un de la catégorie la plus commune, celle qu'on appelle scientifiquement « vulgaris rigolans ». Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il fait ce qu'il peut, et, s'il peut peu, ce n'est pas de sa faute. Le talent seul lui manque. En fait, il n'a pas plus de mérite qu'un oignon. Celui-ci fait pleurer, celui-là fait rire.

Que ses élèves — car notre humoriste est professeur — soient obligés de subir à longueur de journée ses traits d'esprit, passe encore ! Mais que cet esprit se manifeste continuellement aux dépens des Bretons, voilà qui dépasse les bornes ! A-t-il un exemple de stupidité à donner ? Avec esprit, notre humoriste cite les Bretons ! D'ivrognerie ? Encore les Bretons ! De lâcheté ? Toujours les Bretons ! Avouez que c'est un comble devant un auditoire exclusivement composé de Bretons.

Que notre humoriste, par pudeur, cherche une autre source d'inspiration — les degaullistes, par exemple — ou nous l'enverrons planter des choux à Saint-Jacut-du-Méné... ou quelque part en France.

« GALV »

Embannet e vo hepdale e Breiz eur gelc'hgelaouenn viziek nevez, « *Galv* » hec'h ano. Gouestlet e vo da genta d'ar bolitikerez ha d'ar brederouriez. Ouspenn, e vo kavet enni pennadou diwarbenn al lennegez, an hengeltouriez, an danevellouriez, skiantou ar gevredigez hag all.

Distag e vo « *Galv* » diouz kement strollad a zo e Breiz. He fal a vo sevel eur greizenn nevez ma vo sellet ouz ar bed gant daoulagad brezon.

Deuet mat, e vo pep skrivagner a fello d'ezañ kenlabourat evit an oberenn nevez-mañ.

DRAPEAUX BRETONS
en papier (8×5 cm.) :
L'unité : 0 25 Les 50 : 12 »
Les 12 : 6 » Le 100 : 20 »
En calicot imprimé :
a) 10×16 cm. .... 2 fr. l'unité
b) 24×42 cm. .... 8 50 franco
EDITIONS DU LEON
LANDERNEAU (Finistère)

MONTRES
GRAND CHOIX
POUR HOMMES ET DAMES
Au Comptoir d'Horlogerie
11, Quai Chateaubriand, RENNES

ABADENN NAMSOS

(Heul)

EUR BILHED MONT-DONT EVIT NAMSOS

E-pad endervez an 12, e oa echuet pep tra hag al listri a guitaas Brest dindan ar glao.

E Norvegia, e oa bet kemeret a-benn neuze gant Alamaniz Oslo, Stavanger, Bergen, Trondhjem, ha Narvik.

Diwar-benn ar veaj hec'h-unan n'eus ket nemeur a dra da lavarout. Ar 14, chañs e oa c'hoaz pa ne zeue ket an nijerezed alaman e-pad an noziou. N'o doa ket pradou-nijal mat a-walc'h evit hen ober, war a gredan.

N'oa ket bet diskarget an holl draou pa gimiadas al listri. Kas a rejont ganto en-dro eur bern mindrailherezou, tennou, boued, h. a. Evel just, e voe diskarget da genta plenk an ijinourien-arme, dirak tud ar vro souezet-bras. An holl draou diskarget a voe kuzet urz a oa bet roet d'ezo, a oa o pourmen war ar straedou ha war ar c'haeou o klask pakadou pe evajou marteze.

Setu ma ne voe ket diaes d'an nijerien alaman gouzout anat ne oa ket pell ar soudarded.

Da zek eur e tistrojont, eur pemp bennak anezo, hag e lezjont bombez bras da goueza war ar c'haeou, al labou, an ti-hent-houarn, ha war berniou bras plenk a oa e-kichen ar porz. Kenderc'hel a rejont gant o c'hefridi e-pad ar vintinvez penn-da-benn. Ehan eun eurvez e voe war-dro kreizteiz. Goude-se e teuas adarre etre pemzek hag ugent nijerez, hag a grogas da vombeza Namsos a-hed hag a-dreuz. Bombez bihan kenkoulz ha bras a voe implijet. Bombez-entana a skignas buan-tre an tan-gwall e pep korn. Flamma 'rae an tiez-koad evel tantadou Gouel Yann. War-dro pemp eur, Namsos en he fez a zeve. Alamaniz, hep gouzout d'ezo, a c'houitas eun taol kaer. An holl « Etat-Major », bodet en eun ti, a voe darbet d'ezañ beza lazet gant eur vombezenn. Houmañ, kouezet dirak ar prenestr, a stlapas an holl war o c'hein. Eur vombezenn all eus an hevelep barrad a gouezas er memes amzer end-eeun war dreuzou an ti. Ne darzas ket, avat. Eur jeneral ha daouzek ofiser lazet gant eur vombezenn hepken, a vefe bet skei brao !

An deiz war-lerc'h ne chome nemet eun nebeut tiez en o sav, er c'horniou pella eus ar porz.

Nebeut-tre a C'hallaoued a oa bet lazet pe c'hloazet, pa soñjer pegen taer e oa bet ar vombezadeg. Nebeut tre a Norvegiz ivez. Ret eo lavarout e oa bet tec'het an holl pa oa bet bombardet ar porz d'ar mintin.

KOUEZET ETRE DAOU VENOZ ADARRE

Ar souezusa a c'hoarvezas gant ar c'haeou. O daou e oant chomet en o sav, hag an tan n'en doa kroget e mod ebet en hini koad, na zoken en holl labou.

Ne oa kollet netra c'hoaz, a-benn neuze. Ar faziou spontus a oa bet graet betek-hen n'o doa ket c'hoaz resevet o c'hastiz, dre ar vrasa chañs.

Bez 'e oa daou dra d'ober dioustu, hervez an dibab.

Da genta, chom e Namsos ha kregi dioustu gant al labour evit peurreiza ar faziou graet, da lavarout eo, chom sioul ha kuzet, ken na vije kaset da Namsos, ha diskarget e-pad an noz, kanoliou enep-nijerezed, kirri, stlejellou, muled, bevañs. Ret e vefe bet aoza dioustu ivez eur prad-nijal n'eus forze pe lec'h, pell pe dost ouz Namsos, ha lakaat warnañ nijerezed saoz. N'oa

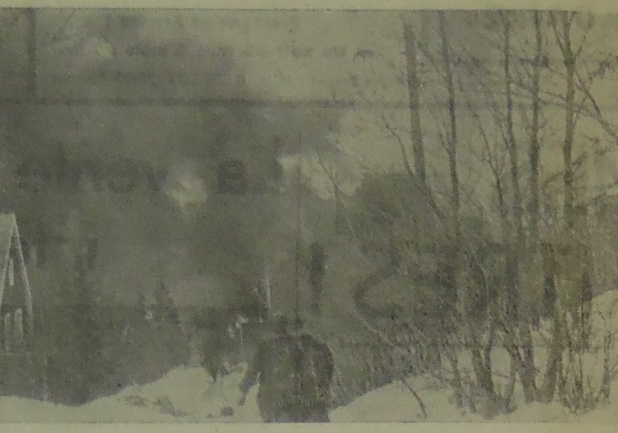

Tangwall Namsos o kregi evit gwir.

e tegouezjomp e Greenock, rakporz Glasgow, ha gortozet e voe, n'ouzon ket perak, betek ar 16, a-raok kenderc'hel war-du Norvegia. Marteze ne ouie ket c'hoaz ar « War Office » da beiec'h kas ar strollad-bigi.

Goude Greenock e voe heuliet aodou Bro-Skoz e-pad eur pennad-amzer, hag a-raok pell ne voe gwelet war ar mor, nemet ar pevar lestr, war o zro ar bigi-brezel niverus oc'h ambroug. Ne voe spurmantet na nijerezed na bigisplujerien enebour.

An 19, da beder eur goude kreisteiz, e oamp erru e-tal fjord Namsos, hag aet e-barz hep gortoz. Nijerezed alaman a rae ged, sur-a-walc'h, rak dont a reas eun nebeud anezo dres a-us d'al lec'h m'eo ar fjord en e strisa. Koueza 'reas bombezennou a-varradou, pemp-ha-pemp, e-pad eun hanter-eurvez pe war-dro. Ar c'hanoliou a responte diehan. Hag an trouz gant hegleoiou reier uhel ar fjord a oa eur spont e glevout. Ne voe tizet na bag na nijerez. Ne zeuas ket en-dro an nijerezed, ha taolet e voe an eor e porz Namsos hep muioc'h a drabas.

Namsos a oa anezañ eur gêrig sioul gant tri pe bevar mil den. An darnvuia eus an tiez a oa savet e koad hervez ar c'hiz norvegiat. Darn vrasa ar vourc'hizien a oa aet kuit da veva war ar maez, p'o doa gwelet ar Saozon o tont. Rak dilestret e oa bet eno tri bataillhon saoz ha kaset war-du ar c'hreisteiz eun nebeud deiziou a oa.

Kaset e oant bet d'an aod e-pad an noz gant bigi bihan a reas ar monedone hep beza spurmantet gant Alamaniz. Mat-tre e oa aet an traou ganto, ha setu perak eo diaesoc'h c'hoaz kompren an abeg a lakaas an « Admiralty », da heul eur seurt skiant-prenet, da lestra ar C'hallaoued war bevar lestr bras meurbet, ha d'o diskenn er porz ouz sklerijenn an deiz. Ne c'hellent ket chom hep beza merzet gant Alamaniz.

War ar marc'had, Namsos ne oa tamm ebet eur porz mat. N'oa eno nemet daou c'hae bihan-tre, unan koad zoken, ha ret e oa staga eur vag a-hed ar c'hae hag eur vag all bourzouz-bourz gant an hini genta.

Douaret e voe, gant eur strafuilh hag eun disurz mezus. Ne bade an noz d'ar c'houlz-se dija nemet eus unnek eur betek teir eur beure, ha fellout a rae d'ar gabitened-vor mont kuit da ziv eur, d'ezo da c'hellont tizout ar mor doun a-raok tarz an deiz.

Hag e oa ar gwir ganto. Ar fazi a oa gant ar re o doa dibabet listri ken bras evit eur porz ken bihan. Eur dioustu e labou e-kichen ar c'hae. Darn eus ar c'hestadou tennou a voe lakaet a-hed ar straedou e kêr evit mirout na dafent holl da get en eun taol, ma kouezfe bombezennou war ar c'hae.

Ar bataillhonnou chaseourien a voe kaset dioustu d'ar c'hoadeier tro-war-dro Namsos. An « Etat-Major » hag ar servijou a chomas e kêr.

PENAOS E VEZ KINNIGET EUR GÊR D'AN DISTRUJ

Evel m'am eus lavaret, e oa chomet ar c'hanoliou enep-nijerezed e Brest. Ar Saozon a rae diouer ar binviou-se d'ezo ivez. Dilestret e oant bet re vuan.

Lakaet e voe neuze eur pemp mindrailherez bennak war ar menezioui-gou, tro-war-dro Namsos, gant gourc'hemenn d'ar soudarded chom hep tenna keit ha ne vije ket taolet bom-

Eur sell-all ouz dismantrou Namsos.

bez war gêr gant an nijerezed alaman.

Setu eta ma tegouezas diou nijerez alaman oc'h ober eun dro anavezout a-us da Namsos. N'oar den perak, e krogas paotred ar mindrailherezou da denna warno. Marteze, peogwir e oant o nijal-dinijal izel-tre, int bet touellet o kredi e vefe aes-tre o zapout. Gouzout a ra an holl koulskoude ne dalvez ket kalz a dra ar vindrailherez c'hall a-enep an nijerezed. A-hend-all, soudarded ar servijou, en despet d'an aze netra dreist da c'halloud mab-den. Ha diouz Namsos, ma vije bet dalc'het start an a-dreñv, e vije bet tud a galon barrek marteze da vont da gemer Trondhjem.

Evit an eil dibab : mont kuit eus Namsos, dioustu, hep gortoz ma vefe lazet muioc'h a dud.

Ne voe dibabet nag an eil ali nag an hini kenta. Chom a-raemp eno, oc'h ober netra.

(Da heulia.)

Au travail pour la Bretagne !

NANTES

L'INAUGURATION DU FOYER BRETON

Le samedi 30 novembre a eu lieu l'inauguration du premier *Foyer Breton*, situé à Nantes, 12, rue des Capucins. Nos amis, au nombre de plus d'une centaine, avaient tenu à soutenir de leur présence les organisateurs de cette magnifique œuvre sociale et leur animateur dévoué, M. Ed. Bruneau.

Modeste, ce petit local situé en plein centre de la ville, non loin du quartier populeux de la Fosse, mais combien coquet dans sa simplicité ! Les guirlandes et les décorations assurées par notre Service artistique lui donnaient ce soir-là un petit air de fête familiale d'antan.

M. Bruneau, tout heureux et fier d'avoir pu mettre sur pied, presque sans fonds, une œuvre qui est sienne, indique en quelques mots ce qu'il entend que soient les Foyers Bretons : « Un asile familial où le travailleur séparé des siens trouvera une famille comme celle qu'il a quittée ou qu'il n'a pas. »

Il ne veut pas qu'il y règne une atmosphère de restaurant, mais une vie intime, des jeux, de la musique, de quoi écrire, de la lecture et des cours professionnels du soir.

Ces Foyers Bretons peuvent et doivent s'étendre rapidement à toute la Bretagne. Dans un mois, à Nantes, il y en aura deux et dans six mois, quatre ou cinq...

Que les organisateurs des autres villes bretonnes prennent de la graine. Il ne suffit pas de promettre la lune pour les temps à venir. Dès à présent, il faut *réaliser*.

L'exemple de Nantes prouve que, même avec de faibles moyens d'action, on peut créer lorsque l'on s'en donne la peine.

Un banquet clôtura l'inauguration et chacun s'est estimé satisfait de l'« ordinaire » copieux du Foyer.

Et jusqu'à l'heure permise, chants et chœurs égayèrent cette charmante fête familiale.

Bretons, qui passez à Nantes, venez au *Foyer Breton, 12, rue des Capucins*, où vous serez reçus avec la meilleure et la plus cordiale camaraderie et où vous trouverez, avec l'atmosphère familiale, une excellente cuisine à prix modique.

SAINT-BRIEUC

La Section de Saint-Brieuc fait savoir qu'elle organise une série de conférences se rapportant aux questions bretonnes. Ces conférences auront lieu tous les jeudis, à 20 h. 30 précises, 41, rue du Port.

La première sera faite le jeudi 12 novembre, et aura pour titre : « Pourquoi nous voulons notre Indépendance ».

Ceux que ce sujet intéresse sont priés de retirer une carte d'invitation à la Permanence, 29, rue Renan.

Ventes à la criée

La Section de Saint-Brieuc continue à suivre avec exactitude le programme qu'elle s'est tracé. Tous les dimanches, l'équipe des vendeurs-propagandistes se met en route pour travailler tel ou tel secteur de l'arrondissement suivant les besoins de la propagande.

Le dimanche 17 novembre, c'était la région de Corlay où les journaux apportés furent vendus avec une rapidité telle que nos hommes durent rentrer à Saint-Brieuc bien avant l'heure prévue.

Le dimanche 24, c'était le tour du secteur de Châtelaudren, Lanvollon, Plouha. Cette fois, instruits par l'expérience, nos vendeurs avaient emporté deux fois plus de journaux que la semaine précédente, ce qui ne les empêcha pas de se trouver les mains vides, tous les journaux étant vendus, avant que la tournée prévue ne fut terminée.

Services Départementaux du P. N. B.

Le Chef départemental fait savoir à tous les intéressés que les bureaux des Services départementaux du P. N. B. sont installés 29, rue Renan, à Saint-Brieuc.

Un nouveau cours de breton

La Section du P. N. B. de Saint-Brieuc fonde un cours de breton. Les cours auront lieu deux fois par semaine et seront faits par Y. T. A. R., le mardi et le samedi, à 20 h. 30, 41, rue du Port.

Il y sera étudié le breton unifié, d'après la méthode Roparz Hemon et l'orthographe de « Gwalarn ».

Le cours est ouvert à tous.

SKOURR ST-BRIEG
Eur skol vrezonek nevez

Skour S. B. B. St-Brieg a sav eur skol vrezonek. Kenteliou a vo graet diou wech bep sizun gant Y. T. A. R., d'ar meurz ha d'ar sadorn da 20 e. 30, 41, straed ar Porz.

Ar brezoneg unvan eo a vo pleustret warnañ diouz levriou Roparz Hemon ha reizskrivadur « Gwalarn ».

Digoret eo d'an holl.

BREZONED, lennit
« S. A. V. »
Kelc'hgelaouenn drimiziek
Eman an niverenn 17 o paouez dont er-maez, enni 80 pajenn a vrezoneg plijus hag aes da lenn.
Kontadennou, barzonegou, fablennou hag all.
Koumanant bloaz : 20 lur.
Kas an arc'hant d'an Aotrou DANIEL, 9ter, rue de Rouvray, NEUILLY (Seine). — C. C. 1902-50 Paris.

LE FIL ENCHANTÉ
4, rue Larrey, PARIS (5e)
MERCERIE — BONNETERIE
JOUETS — LIBRAIRIE
On y trouve des ouvrages en breton ou traitant de questions bretonnes

RENNES

Service d'Entr'aide

Rectificatif à la liste de souscription parue dans notre précédent numéro. A la place de Marquis de Kermès et de Mme de Nantua, lire : Marquis de Kernier et Mme de Nantois.

PARIS

Aide aux Prisonniers

« Ker-Vreiz » a organisé cette semaine un envoi de colis aux prisonniers bretons à l'occasion des fêtes de Noël.

Nous remercions vivement les donateurs et recevrons avec gratitude tout ce qui nous sera donné pour la constiniers bretons.
tution de futurs colis à nos prison-

« Ker-Vreiz », Ti ar Brezoneg, 43, rue Saint-Placide, Paris (6e) (Métro : Saint-Placide). Permanence de 17 h. 30 à 20 h. 30 chaque jour.

SOUSCRIPTIONS

Pour votre bonne cause, 50 fr. ; Quintin, 80 fr. ; Anonyme C..., 10 fr.; Breiz Dishual, 100 fr.; M... F..., Quimper, 1.000 fr. ; Anonyme, 50 fr. ; Anonyme, Brest, 1.000 fr. ; Pour la bonne cause, 3.000 fr. ; Un vieux prêtre breton, 3.000 fr. ; Anonyme, Quimper, 500 fr.; Pour nos prisonniers, 500 fr.; Rennes, 30 fr.; L... B..., 20 fr.; Pour la propagande, 5 fr. ; G..., Rennes, 30 fr.; Un Parisien heureux de revenir en Bretagne, 30 fr.; Anonyme, 40 fr.; Un médecin breton, 2.000 fr.; Arpein, K. B. B., 100 fr. ; D..., Dinard, 30 fr.; Anonyme, St-Brieuc, 250 fr.; Un patriote breton, 100 fr. ; Trois amis du C. N. B., Brest, 600 fr. ; Bevet Breiz, Lannion, 50 fr. ;

Anonyme, Saint-Brieuc, 100 fr.; Un industriel nantais, 1.000 fr. ; X..., Lorient, 150 fr. ; F... M..., Rennes, 250 ; Vive la Bretagne libre, 500 fr. ; N..., Concarneau, 200 fr.; Anonyme, 50 fr.; Anonyme, 150 fr.; Anonyme, 25 fr.; R... M..., St-Nazaire, 5 fr.; Pour une Bretagne libre, 80 fr. ; Un pêcheur, Cancale, 10 fr. ; Un commerçant de Lannion, 60 fr.; L... D..., Paris, 50 fr.; Un Breton de Paris, 1.000 fr.; Un groupe de bons Bretons, pour la libération de la Bretagne, 75 fr.; Pour le C. N. B., 5 fr.; Anonyme, 120 fr. ; Deux petits Bretons, 10 fr. ; Pour libérer la patrie, 2.500 fr. ; Des patriotes bretons, Rennes, 3.000 fr. ; Anonyme, Rennes, 200 fr. ; Un commerçant de Nantes, 250 fr. ; Un nationaliste, 50 fr. ;

Un prêtre, 200 fr.; Anonyme, Quimper, 1.500 fr. ; Pour la cause, 100 fr.; Breiz da Virviken, 50 fr.; Deux Bretons d'Angers, 250 fr. ; Le Bihan P., 100 fr. ; Evit ar vro, Quimper, 1.000 ; Docteur N..., 200 fr.; L... L..., St-Malo, 100 fr.; X. Gouézec, 50 fr.; Une bonne Bretonne, 10 fr.; Un instituteur, 50 ; Une Bigoudenne, 50 fr.; Benoist, 100 fr.; Anonyme, Fougères, 50 fr. ; Un industriel du Léon, 1.500 fr.; René V..., Clamart, 90 fr.; Anonyme, Fougères, 100 fr. ; Docteur X..., Quimper, 50 fr. ; Un vieux Breiz Atao de Kernével, 100 fr. ; Laurent, Le Quessoy, 100 fr. ; Fiaut, 80 fr. ; Lelay, Paris, 30 fr. ; Anonyme, Roz-sur-Couesnon, 5 fr. ; Eur Breton, Montroulez, 5 fr.;

Anonyme, Brest, 30 fr. ; Dizano R., 100 lur ; Klec'h, 100 lur ; Pour l'Action, 10 fr. ; X..., Quimper, 2.000 fr. ; Des Bretons de Paris, 100 fr. ; Un commerçant de Saint-Brieuc, 50 fr. ; Un pêcheur, 25 fr. ; Un paysan gallo, 5 fr. ; A... A..., Fougères, 5 fr. ; F..., Saint-Renan, 10 fr. ; X..., Y..., Z..., Rennes, 250 fr. ; Anonyme, 55 fr. ; Deux industriels, St-Nazaire, 1.000 fr.; Anonyme, 500 fr.; Un maçon nantais, 9 fr. ; Dix étudiants, 200 fr. ; Anonyme, Brest, 750 fr. ; F... J..., Quimperlé, 50 fr. ; Pour que la Bretagne vive, 100 fr. ; Breiz da Virviken, 100 fr. ; S. D. D., Roazon, 1.000 fr. ; Pour reconstruire la Bretagne, 500 fr.; Breiz ad vepred, 200 fr. ;

M... A..., Lorient, 50 fr.; Bevet Breiz, 50 fr. ; Deux patriotes de Vannes, 100 fr. ; Anonyme, Ploërmel, 60 fr. ; Anonyme, 20 fr. ; Anonyme, Guichen, 10 fr. ; Victor L..., Pontivy, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Un usinier, Nantes, 150 fr.; Vive *L'Heure Bretonne*, 75 fr.; Na ruz na gwenn, breizad hepken, 25 fr. ; Que Saint Yves protège les Bretons, 50 fr. ; Un enfant de Josselin, 40 fr. ; Anonyme, 60 fr. ; L... M..., Carhaix, 10 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Le Bihan et Le Bras, 10 fr. ; Deux admirateurs de Cadoudal, 75 fr. ; Pour que la Bretagne soit libre, 500 fr. ; Anonyme, Saint-Brieuc, 100 fr. ; V..., Morlaix, 20 fr. ; Abbé Le Cam, 25 fr. ; Mlle Menuet, 5 fr. ; L... R..., St-Malo, 10 fr. ; D..., Domagin, 10 fr.; Ur person brogarour, 25 lur ; Anonyme, 1.400 fr. ; Pour la cause bretonne, 50 fr. ; De Villers, Soulvache, 200 fr. ; Doué Breiz, Lanvollon, 100 fr. ; Evit Breiz, 180 fr. ; Docteur Etel, 500 fr. ; Borcanesso, Morlaix, 30 fr.

OU DESCENDRE ?

CAFÉ de L'ÉPOQUE
Derrière la Poste, RENNES
SON BAR — SES COCKTAILS
Spécialité, SON VOUVRAY SAINT-MARTIN
Salle pour Sociétés
Téléph : 33-85.

REX BAR
6, rue Jean de Chatillon
SAINT-MALO
Téléphone 21-40

La Renaissance
12 Rue du Maréchal [illegible] RENNES
son restaurant
huîtres et produits de la mer

PETITES ANNONCES

10 francs la ligne pour une insertion, plus 5 francs pour transmission de courrier.

ON CHERCHE A LOUER pour petit élevage, **MAISON** 5 à 6 p. avec grand terrain. Electr. ou possibilité (Morbihan ou env.). 134

JARDINIER, marié, bonnes réf., cherche emploi, jardin, entretien propriété ou autres travaux Paris. — J. Vaugaillard, Bruz. 135

DEM. s'occuperait int. veuf av. ou s. enf. Ou gouvernante dans mais. bourg. — Mlle Pinault, 38, r. de la Palestine, Rennes. 136

CHEF DE CUISINE, gdes qual. profes., servi grands hôtels, cherche place préfér. Bretagne. — Ecrire : R. B., au journal. 137

REPRÉSENTANT, clientèle alimentation, cherche cartes commission ou emploi fixe. Même bureau. — Ecr. L. P., au journal. 138

Tous les Français lisent CHAQUE JEUDI
LA GERBE
L'Hebdomadaire de la Volonté Française
10 Pages : UN FRANC
Numéro spécimen GRATUIT sur demande à « LA GERBE »
23, rue Chauchat, *Paris.*
Abonnements : Un an, 50 francs.
C. C. P. Paris 2.545-02

Ludovic BRIAND
PHOTOGRAPHIE
— CENTRALE —
4, Rue Jean-Jaurès, 4
RENNES
La Photographie des Gens de Goût

EN PREPARATION :

Une Nouveauté Sensationnelle

Le Nouvel Almanach de Bretagne

A paraître le 20 Décembre.

Tirage 1re édition : 50.000 exemplaires.

8 ALMANACHS EN UN SEUL :

L'Almanach du Breton. — L'Almanach du Pêcheur. — L'Almanach du Paysan. — L'Almanach Economique. — L'Almanach de l'Artisan. — L'Almanach de l'Ouvrier. — L'Almanach de la Femme. — L'Almanach de l'Enfant.

Korn ar brezoneg.

Prix de vente : 5 francs.

Par 1 unité, franco : 6 fr. 50
Par 10 unités, — 4 fr. 50
Par 25 — — 4 fr.

Un beau cadeau pour un Breton. Distribuez-le autour de vous.

Retenez vos exemplaires dès maintenant en écrivant à : M. KERVELLA, 3, rue Ornou, BREST.

FAITES-Y VOTRE PUBLICITE
-:- Tarif sur demande -:-

Salon de Coiffure pour DAMES
Mme BRIAND
1, rue de La Chalotais, RENNES
INDEFRISABLES à 50, 65 et 85
GARANTIE 8 MOIS

MILITAIRES (Rubrique gratuite)

On demande nouvelles du soldat *MOREL Joseph*, 2e Rég. Inf., 2e Bat., E. M. B. P. M. 111. Dern. nouv. 10 juin. — Ecr. Mme MOREL, au Coquentin, *Erquy* (C.-du-N.). 139

On recherche le soldat *Alph. NINEVEN*, serg. four. 265e R. I., C. A. B. 1, Sect. Postal 175, Matr. 3.696. Dern. nouv. 14 mai, de Belgique. — Ecr. : Mme NINEVEN, 62, rue Louis-Roches, *Lorient* (Morbihan). 140

Recherche pers. pouv. fournir rens. sur *PRIGENT Yves*, 241e R. I., 3e Cie. Dern. nouv. 25 mai. Il revenait de Hollande en Belgique. — Ecr. Mme PRIGENT, Gollot, *Carnoët* (C.-du-N.). 141

Qui pourr. donner nouv. de *PRIGENT Joseph*, 1er Art. Col., S. P. 13.437. Dern. nouv. 10 juin. Il se trouvait aux env. de Tannay. — Ecr. M. PRIGENT, à Kernauvel-Biban, en *Carnoët* (C.-N.). 142

Sans nouvelles de M. *WAGNER Raymond*, 224e R. I., 55e Cie, Section du Commandant. Dern. nouv. le 30 mai 1940, de Dunkerque. — Ecrire Mme WAGNER, Basses-Landes, Pont-Rousseau, *Rezé* (L.-I.). 143

On recherche *Emmanuel LUCEAU*, du 89e R.A.D., 1er groupe, S. P. 147. — Ecrire Mme LUCEAU, 8, rue Anatole-France, Rennes. 144

De nombreux soldats du Dépôt d'Infanterie Coloniale N° 118, à Brest, n'ont pu jusqu'à présent donner de leurs nouvelles. Ces soldats, qui avaient demandé à être rapatriés, ont été conduits contre leur gré en « Gold Coast », où ils sont restés du 21 juillet au 28 août. Malgré les nombreuses sollicitations, ils ont refusé de suivre de Gaulle, et ont été embarqués pour l'Angleterre, où ils attendent leur rapatriement.

IMPRIMERIE DU CONSEIL NATIONAL BRETON.
Le Directeur-Gérant : O. MORDREL.

POUR TOUS VOS TRANSPORTS
MARCHANDISES DIVERSES, DENRÉES, BAGAGES SUR
LE NORD, PARIS, ROUEN, L'EST
Utilisez les services réguliers journaliers dans chaque sens
NORD-BRETAGNE
17, Bd Beaumont, RENNES — Téléph. 36.84
DOMICILE à DOMICILE
3, r. St-Vincent-Paul, PARIS — Tél. Trud. 72

HOTEL de la PLAGE - RESTAURANT
Jean RESCHE-RIGON
Téléph. 21-96 — Chef de Cuisine — Propriétaire
2, rue St-Thomas (près pl. Chateaubriand) — St-MALO

HOTEL-PENSION
LE PAVILLON
St-SERVAN - Tél. 42-86
Même direction — Maisons du Voyageur

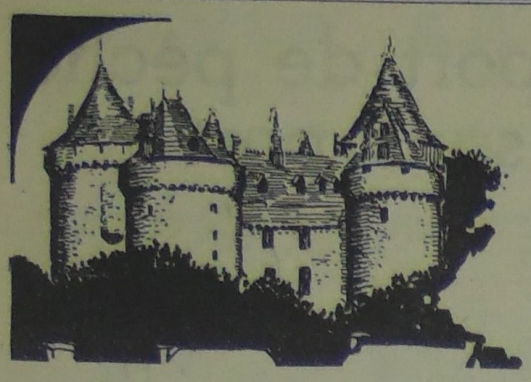

Le Pays Gallo

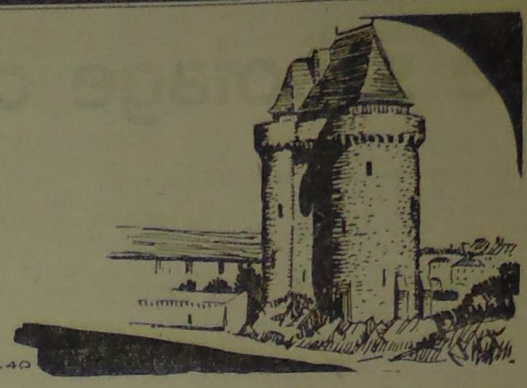

Que nous reste-t-il des remparts de Rennes et de ses vieux monuments ?

— Bonjour, Delaguerche, je voudrais que vous me fassiez visiter ce qui reste du Vieux Rennes.

— Avec grand plaisir. Je vais vous conduire, malheureusement nous n'aurons pas une foule de choses à voir.

La Cathédrale et les Portes Mordelaises

Nous sortons aussitôt et nous dirigeons vers la Cathédrale. Dès que nous y sommes arrivés, Delaguerche, dit « Théo », me saisit le bras :

« L'entrée de ce souterrain était à l'intérieur de la ville, dans la cave de la boulangerie actuelle. »

— Et cette autre tour, nous pourrons la visiter ?

— Non, comme vous le voyez, elle est habitée, mais de derrière nous la verrons très bien.

« De cette tour habitée part la barbacane qui décrit un arc de cercle pour rejoindre la rue de Juillet, toutes les maisons des Portes Mordelaises y sont adossées. »

La tour habitée des Portes Mordelaises et une partie des murailles

— Regardez ici, vous avez deux magnifiques petites portes de la première Renaissance (1541). C'est l'époque où l'on construisait encore avec l'échelle humaine. Par contre, ces colonnes géantes de pure inspiration latine sont horribles.

— Mais que signifie cette date, 1613, sur l'une d'elles ?

— Cette date est celle de leur construction, et mesure le chemin parcouru en moins de cent ans.

« La grande porte a été reconstruite, elle était composée de deux portes plus grandes que celles des côtés, mais dans le même style.

« Allons voir, si vous voulez bien, les Portes Mordelaises.

Nous y sommes rendus en quelques pas.

— Regardez de ce côté : la construction est simple, ordinaire, Nous sommes à l'intérieur de la vieille ville. Montons dans la tour de droite.

Par un escalier à pic et tournant, nous parvenons au sommet de la vieille tour :

Un regard à l'intérieur me fait voir des murs lamentables qui ont l'aspect de ruines. Le haut de la tour est détruit. Les habitants du voisinage ont construit des débarras, des greniers sur des madriers appuyés par leurs extrémités dans des trous du mur.

— Voilà une tour qui était superbe, me dit Delaguerche, elle a été démolie, on peut le dire, par les Rennais, il y a longtemps. Nous ne pouvons malheureusement que le regretter. Comme vous le verrez, presque tout ce qui est Vieux Rennes menace ruine ou est bêtement démoli. Descendons. »

Nous reprenons cet escalier à se rompre les os, où des marches plus neuves que les autres font tache propre dans l'ensemble.

Nous passons les Portes Mordelaises : nous sommes sortis de Rennes.

— Vous remarquerez que de ce côté la construction est plus soignée que de l'autre. Dans toutes les villes l'extérieur est plus soigné que l'intérieur; les gens d'une ville tiraient vanité de l'aspect et du travail de leurs murs, tout comme nous sommes fiers de nos immeubles et de nos jardins publics.

« Vous voyez cette bouche devant vous, elle donne dans l'ancien fossé et, il y a huit ans — lors de l'établissement des canalisations d'eau, — on a crevé la voûte du souterrain qui conduisait à la poterne destinée au curage du fossé.

Nous contournons cette barbacane et prenons la rue Nantaise. Au 3e étage du n° 13, d'une fenêtre qui s'ouvre à l'extérieur, nous jouissons d'une superbe vue sur l'ensemble des murailles, allant, de gauche à droite, des Portes Mordelaises à la tour Duchêne avec l'Ecole d'Artillerie (ex-Hôtel de Ville et siège de la Commission Intermédiaire des Etats de Bretagne).

— Voyez, me dit Delaguerche, la Municipalité a laissé les habitants construire des greniers ou des pièces minuscules, enlevant ainsi à la tour et aux murailles l'aspect qu'elles auraient dû conserver. Tout ceci étant enlevé, nous aurions un magnifique coup d'œil sur une tour et des remparts imposants.

« Allons sur le Mail, vous vous rendrez compte de quoi il s'agit. »

En marchand, Delaguerche réfléchit puis me parle des projets qu'il fait pour une restauration de ces murailles.

— Regardez d'ici (nous sommes arrêtés au début du Mail), on ne voit presque rien de tout ce que nous avions devant les yeux à l'instant.

« Il faudrait démolir les vieilles maisons qui se trouvent devant et sur les murailles et, en entrant à Rennes, les yeux du voyageur seraient attirés par ces anciennes fortifications qu'on aurait convenablement restaurées, depuis la Tour Duchêne jusqu'aux Portes Mordelaises.

« Mais, pour faire celà, il ne faut pas compter sur la Municipalité rennaise qui saccage ou laisse saccager ce que nous avons de plus beau.

« Que diriez-vous si la Municipalité de St-Malo laissait construire des maisons de trois et quatre étages devant les remparts, sur les quais, et sur les remparts eux-mêmes ?

« Mais nous reviendrons sur ce point intéressant à propos de l'assassinat d'un autre monument du Vieux Rennes.

« Allons maintenant voir la Chapelle Saint-Yves. »

En marchand, « Théo » me raconte ce qu'il advint à cet édifice.

— Ce fut un crime que l'abandon de cette ancienne chapelle de l'Hôtel-Dieu. Personne ne s'en émut pourtant. C'est là que pendant 600 ans les misères de Rennes avaient élu domicile. Cet abandon eut lieu au XIXe siècle, à une époque où l'Eglise et le Second Empire (second temps pire, comme disait un homme bien connu) étaient en excellents termes.

Par les quais, nous arrivons à la rue Georges-Dottin et nous voyons la Chapelle Saint-Yves, merveille du style flamboyant, aujourd'hui abandonnée à un quincailler.

— Derrière la Chapelle, précise Delaguerche, se trouvait la garde-robe ducale (dont il ne reste qu'une rarissime photo au Musée) et, plus loin,

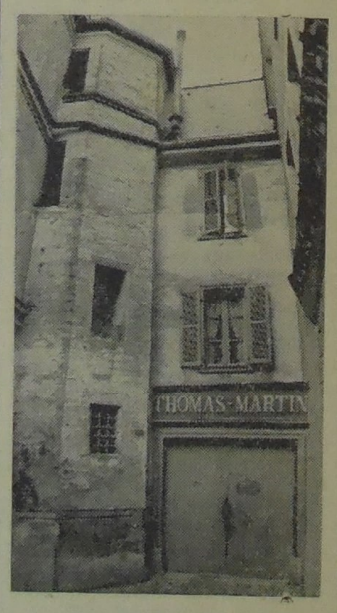

Cour et entrée de l'ancienne prison

enfin, le couvent des Sœurs Augustines qui desservaient Saint-Yves depuis fort longtemps.

« Quelle merveille unique à Rennes, que cette chapelle avec ses niches finement sculptées et ce vieux bénitier qui semble vouloir se dissimuler : il a honte d'être voisin d'un édicule aux réclames aveuglantes, édicule adossé à la chapelle.

« Continuons notre visite. »

Les Remparts

Par la vieille rue des Dames pleine de bons souvenirs, nous nous dirigeons vers la rue Rallier-du-Baty.

Delaguerche me conduit d'abord au fond de l'impasse Rallier-du-Baty.

— Regardez cette tour avec sa lucarne garnie d'épais barreaux : c'est l'ancienne prison de Rennes. Elle est demeurée intacte malgré l'incendie de 1720 qui ravagea toutes les maisons environnantes, elle est maintenant habitée.

« Beaucoup de Rennais ignorent l'existence de l'ancienne prison de leur ville.

« Revenons place Rallier. »

Delaguerche me montre l'ancien Bazar Parisien :

— Avant la construction de cet immeuble (jusqu'en 1883), on pouvait voir ici une bonne partie de muraille et très bien conservée, malheureusement elle a été démolie. Au cours des travaux, on a retrouvé les brèches que les Bretons de Nominoë pratiquèrent dans la muraille et rebouchèrent, après s'être affermis dans la ville, avec des colonnes romaines, des bornes milliaires et des inscriptions votives. Quels splendides documents sur nôtre passé si le C. N. B. avait alors existé, déplore Delaguerche.

Je suis stupéfait, quand Delaguerche me demande :

— Voulez-vous venir prendre l'air sur les remparts ?

— Mais bien sûr, conduisez-moi, je vous suis.

Place du Champ-Jacquet, nous entrons au n° 15 ; nous descendons d'abord dans l'ancien fossé, au pied de la muraille, après être passés sous une voûte pratiquée dans le mur, épais de trois mètres.

— Au-dessus de nous s'élèvent les remparts, explique Delaguerche ; d'ici vous voyez très bien les machicoulis, la muraille est intacte. Nous allons sortir et monter sur les remparts.

Au n° 11, toujours de la place du Champ-Jacquet, nous empruntons un escalier à pic (dont les marches supérieures sont de pierre) qui nous mène à une place cimentée : et nous voilà sur les remparts, oui, oui, sur les remparts !

Sur une trentaine de mètres nous pouvons y marcher, nous voyons au-dessous de nous le fossé dans lequel nous étions à l'instant.

— Devant vous, vous avez l'église Bonne-Nouvelle, dit Delaguerche, et il y avait des jardins depuis cette église jusqu'à la muraille ; en 1905, ils existaient encore.

« Tout cela a été construit depuis. Un peu à votre droite, vous apercevez une fenêtre de l'ancien théâtre de Rennes qui se trouvait là. »

Totalement à gauche, par dessus le pâté de maisons, on aperçoit la cathédrale et Saint-Sauveur.

A nos pieds, le cinéma Excelsior empêche les passants de voir de la rue Leperdit la superbe muraille.

Là aussi, il faudrait dégager les abords afin de rendre visible ce témoin du passé de Rennes, mais qui, dans la Municipalité, oserait entreprenure ce travail ou seulement le proposer ?...

(*A suivre.*) G. AR BARH.

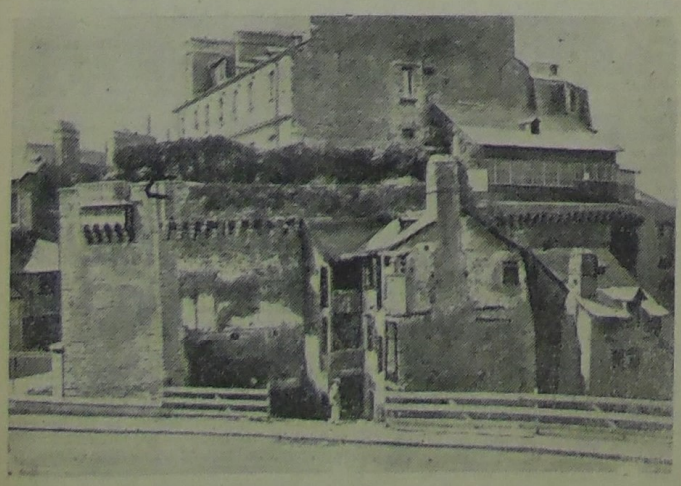

Une photo qu'on ne prendra plus... Sur cet emplacement historique a été construit un bazar devenu imprimerie

AUX BAS-BRETONS

Défense du Pays Gallo

Le Pays Gallo, quelle réputation on lui a faite ! Si la Basse-Bretagne est le pays des légendes, la Haute est celui de la légende. On veut que notre pays gallo, je devrais dire nos pays gallos, soient tristes et laids. On nous lance dans les jambes tous les « Breiz Izel, ô Kaera bro », sans oublier la « Bretagne idéale », laborieusement accouchée par un Essi en mal de publicité.

Le Vendelais n'est pas folichon, mais croyez-vous que le Léon soit un pays gai ? Si la Cornouaille est la terre de la joie, n'avons-nous pas la Rance ? La Haute-Bretagne est aussi bigarrée que la Basse et les gars de chez nous aussi dissemblables entre eux que peuvent l'être les Dardoups et les Denved Gwenn. Et c'est la beauté bretonne par excellence, la variété.

Vous haussez les épaules quand on vous déclare que Kerjean est le Versailles breton et Le Huelgoat un petit Fontainebleau. Vous rétorquez — et vous avez raison — que Kerjean est Kerjean et Le Huelgoat, Le Huelgoat. Alors, soyez logiques et admettez que notre pays a ses beautés propres, que le Cap Fréhel est différent de la Pointe du Raz mais aussi majestueux et que, si du haut de Trévezel on jouit d'un splendide panorama, celui qu'on découvre du château de Hédé a aussi de la gueule.

Vous êtes venus une fois ou deux arpenter la rue Crébillon ou la rue Le Bastard et vous avez conclu : villes françaises ; Haute-Bretagne, pays français. Croyez-vous vraiment que c'est dans la rue de Siam ou sur le cours d'Alsace-Lorraine qu'on peut sentir palpiter l'âme de la Basse-Bretagne ?

Et puis il y a le patois. Un patois, c'est vite jugé quand on en ignore les ressources de syntaxe et les richesses de vocabulaire. Mais, patois si l'on veut, nous l'aimons et nous y tenons. Là encore : variété, richesse.

Vous avez lu l'autre jour dans l' « Heure Bretonne » la réflexion d'un gars du Guilvinec : « La manière de dire ou de faire, y a toujours deux ; y a pas la bonne, et puis la mauvaise ; y a tous les deux sont bonnes, et tous les deux sont mauvaises... » Eh bien, en Bretagne aussi y a deux. Y a pas la Bretagne et puis une sorte de marche franco-bretonne ; y a tous les deux sont bretonnes, l'une comme l'autre, autant l'une que l'autre, mais différemment.

Si vous en voulez la preuve, recherchez donc dans votre Histoire de Bretagne de quelles régions étaient originaires d'Argentré, La Chalotais, Pitre-Chevalier, La Borderie, Tiercelin et tous les pionniers du Mouvement moderne, Le Mercier d'Erm, Yann Sohier, Choleau, Marchal, Mordrel et Debauvais.

Croyez-vous pas qu'il faille du cran pour conserver et défendre son titre de Breton quand on est, comme nous, coincé entre la Basse-Bretagne et la France qui nous dénient toutes deux le droit de nous dire Bretons parce que nous ne parlons pas la même langue que vous. Se maintenir et durer envers tous et contre tout, c'est une preuve de caractère. Nous avons montré que nous en avons. Rien que pour cela nous méritons l'estime.

« La Basse-Bretagne a la langue, nous, nous avons l'histoire. »

P. GAIGNET.

Jourdaon et Jeulaon

(Dialecte du Vendelais)

I'a pas bé longtemps d'ça ; ça teu d'vers la fèyre dé Ramiaou, j'creu. L'gars Jourdaon, du bas du bourg, i l'aveu iu dè histouèr o l'gars Jeulaon, d'la Dobiâ. D'seurt e'd'manieure qui li fouti su la goule.

L'gars Jeulaon, qui teu un p'ti ka chao d'bère, i' n'y vit qu'trent'six chandelles et i' fut s'coucheu par là d'ssus. Meins, sa fomme, ieull', é fut qu'ri monsioe Duclaou qu'è meud'ssin à Combourtilleu et é qui r'tiri un peupieu com'qua qu'son bounhomme i' l'ava dé marqu' su' l'corps et su' la piaou, rapport aux coups du gars Jourdaon.

E pi, ell'alli trouveu un houmm' d'affâyrr', é éli conti comment qu'ça c'euteu passeu.

L'monsioe i' l'a r'ssu bin poliment dans son cabineu, i' l'a fit assir su'eune chaire rembourée, et i' l'eucouti. Après qua, i' li dit qui falleu qu'son bonhoumme il enveyi un peupieu d'justice pal'greffieu à Jourdaon.

E'fit comme l'monsieu i'yaveu dit... Quequ' temps apré, v'là qu'le gars Jourdaon i' du alleu à l'audience à Saint-Aoubin, à meins qu'ça n'seu à Vitreu, pasque l'gars Jeulaon et l'gars Jourdaon, i' n'sont poué du même canton, à c'queu j'creu.

Quand l' gars Jourdaon i' fut d'vant l'Juge qu'avaint eun' robe nâyre o un rabat comme nout' prieu' et o ça un bounet carreu su' sa tèt', c'ti ci i' li dit comm' ça :

— Chomou, Jourdaon, et reponnez !

« Cé ti bin vra qu'vous avez foutu su' la goule à Jeulaon ? »

— Cé bin vra, qui reupondit.

— Vous r'greuttez ti, bé sûr, d'l'ava bieusseu ?

— Nounna, dam', qui dit l'aot' en s'eurdressant su sé pattes, j'eurgreutt' poué et si ça teu à r'commensseu, j'leu f'rai cor', bé sûr...

Vous d'vez bin penseu qu'le Juge i'nn teu poué content o li et i' li dit qu'il alleu ét' forceu d'leu puni.

— Qu'dmandez vous ? qui dit au gars Jeulaon.

— J'pense, reuspect queu j'vous dày, Monsieur l'Juge, qu'i fao qui sèje puni, bin sur. Meins, jeun'vieu poué qu'il ai-je d'la prison, rapport à sé queuniaou. Comm' e dit, ma bounn' fomme, j'vieu qui sèje puni o d'z'amandes.

— Ah ! qui fit l'Juge.

« Et combin qu'vous v'lez qu'il en ai' je d'z'amandes ? »

— Dam' Monsieu' l' Juge, ma fomme é dit comm' çà qu'cent fraons, çà n's'rait poué d'trop. Çà s'rait ben honnet' j' kreu.

— Dis pistoles, dis pistoles, malhour' de ma ! qu'dit Jourdaon. E là iou cé ti queu j'lé trouv'rai le dix pistoles. Ma, qui seye pov' comm' Job. Ma, qui n'a qu'mé journées pour viv' o ma fomme et mes enfants... Mon bon Juge, euyez pitieu d'nia...

— Ah, qui fit l'Juge. Ne pourriez-vous rabatt' un p'tit ka, Monsieu Jeulaon ?

— Nounna, dam' Monsieur l'Juge, cé pas d'trop d'cent fraons pour lé coups qui m'a foutu, à ma qui n'li disa rin...

— Transigez, que diabl'; voyons: cinquante fraons ?

— ...Pisqueu vous l'v'lez, fao bin, vér, fao bin queu j'tranjige...

— Eh bin, Jourdaon, Monsieu' Jeulaon veut bien rabatt' cinquante fraons...

— Oh ! Monsieu' l'Juge, vra de vra, aussi vra que j'seye l'gars Jourdaon, j'peu pas lé donneu. J'n'ai pu que dix eucu su ma, aussi vra queu j seu un honnett' houmme.

Ils tombèrent d'accord pour trente francs et s'n'allir.

Pendant qu'i d'valaint l'euscalieu d'laoditouèr', Jourdaon i' fit à Jeulaon :

— Di don, Jeulaon, viens-tu bâyre eun' bolée ? Çà n'teu di ren, du cit ? Eumm'tu mieu un mic ? Nounna ?

« Comme tu voudras, mon gars. Mé tu seye ben, pour lé trente fraons, si tu lé vioe, faudra qu'tu vien' je lé qu'ri cez ma... »

L'gars Jeulaon, qui connait ben lé poings d' Jourdaon, n'reuponni ni sia, ni nounna.

I'nn fut poué qu'ri sé dix eucus cez Jourdaon, et « i' fit ben », à c'qu'on conte dans lé villeyjes par la len.

Mé, deupé c'temps là, tous l'zans, à la feyre dé Ramiaou, quand Jourdaon rencontre Jeulaon, i'n'manque pas d'li dire :

— Viens-tu bayre eun' bolée ou un mic o ma, Jeulaon ?

Et comm' l'aot' i' n'reupond jamains, l'gars Jourdaon i' s'en va tout seu prend' un sou d'cafeu cez la mère D'lamarche.

Un sou d'cafeu ! 'savez ben c'que çà qué : eun' bolée d'un sou, un p'ti ffa d'cafeu au fond d'la tasse et tois sous d'bianche !

Dans l'temps deu c't'histouère là, j'chonge ! pasqueu depé, çà qu'a augmenteu joliment, l'sou d'cafeu... comme lé hard' cez lé fripieu !

Jean LANCELOT.

(*Extrait de « Propos rustiques de Jean Lancelot ».*)

(Reproduction interdite.)

— LE PILORI —

Autrefois, à Saint-Malo, il y avait une petite feuille à l'esprit caustique qui se nommait *Le Pilori*, et dont le journaliste Charles Beunet était directeur.

Cette gazette fustigeait hebdomadairement les profiteurs du régime, dénonçait les abus, les passe-droits et les privilèges.

Sans cesse, nous recevons des lettres nous demandant de créer une tribune libre sous ce titre.

Nous acceptons, à une condition : c'est que ce soit nos lecteurs eux-mêmes qui la rédigent.

Les querelles de personnes seront seules refusées.

Cependant, les hommes politiques et officiels qui marcheront de travers seront cloués au Pilori et sévèrement exécutés... par la plume.

Il est temps d'assainir le pays. Les petites combines ont déjà repris de plus belle. Si nous n'y mettons bon ordre, si nous ne désignons pas le mal, il risque de s'étendre et de décourager ceux qui veulent du neuf et de la propreté.

FOUGÈRES

A propos du prix du courant électrique

Une simple question. Comment se fait-il que des usines fougeraises réussissent, avec un ridicule moteur de 20 chevaux, à s'alimenter en courant électrique, et celà à un prix inférieur au prix de l'électricité fournie par le secteur ?

Le système français qui nous amène du courant produit à des centaines de kilomètres est un nonsens. Outre la déperdition inévitable tout le long du parcours, le bénéfice retiré par toutes les Sociétés de distribution d'électricité entraîne une augmentation intolérable du prix du courant.

La Bretagne libre sera dotée d'usines hydro-électriques et marémotrices, ainsi que de Centrales thermiques qui mettront la force et la lumière électriques à la portée de tous.

SAINT-MALO

A vous, Prince !

On enlève le permis à une mareyeuse de Saint-Servan, veuve de guerre.

De ce fait, et par incidence, trois autres mareyeuses ne pourront continuer leur commerce. Avec les gosses, il y aura 9 personnes à être lésées par cette suppression arbitraire.

Pour l'architecte M... est-il autorisé à circuler ? De quelles influences jouit-il en haut-lieu ? Son permis ne devrait-il pas revenir à un commerçant servannais ?

Quant à la voiture, dite des réfugiés, quel est son emploi véritable ?

Nous aurions encore beaucoup de choses à écrire sur ce qui se passe à Saint-Servan. On se croirait revenu aux beaux jours, quand tout était permis et couvert par le « patron ».

P. P.

RENNES

Un coup de balai !

Est-il admissible qu'une mère de famille, habitant rue du Polygône, à Rennes, ayant travaillé pendant la guerre à l'arsenal, se voie aujourd'hui refuser par la Ville de Rennes les secours de chômage sous prétexte que la partie de la rue du Polygône où elle habite se trouve sur le territoire de la commune de Saint-Jacques ?

Est-il admissible que des particuliers osent offrir à cette même Rennaise du travail pour 1 fr. 50 de l'heure, exploitant ainsi misérablement la nécessité où se trouve cette femme de travailler à n'importe quel prix pour nourrir sa nichée ?

La nécessité se fait urgente d'une réforme des mœurs, aussi bien de l'Administration que des particuliers.

De l'air ! de l'air ! Un coup de balai !

Le « Salut » se fait petit, tout petit...

Depuis l'occupation, le journal malouin Le Salut *se fait petit, tout petit.*

Organe de coupures de nouvelles officielles, il ne s'aventure même pas à stigmatiser les mercantis qui de toutes les façons que leur inspire l'appétit du profit, rançonnent sans pitié ni merci le malheureux consommateur de la région.

Le Salut *qui, quelques jours avant la défaite, saluait en Guy La Chambre « le rénovateur de l'Aviation française », accueillait le papier que le valet auguste était allé faire signer aux maires des communes de la circonscription où chacun de ces représentants du peuple était censé rendre hommage à la valeur, la conscience, l'intégrité, le dévouement, etc., etc., de l'interné de Pellevoisin, le* Salut, *journal officieux de Guy La Chambre, se fait petit, tout petit.*

Il ne se fait cependant aucune illusion. Il y en a qui se souviennent, qui n'oublieront jamais l'insulte à nos soldats, relevée par les Allemands eux-mêmes.

Et ce journal n'a-t-il pas inséré — seul dans la Presse régionale — l'hommage public rendu au député-maire défaillant et fuyard par le chevalier Jean Hus ?

Hus a la reconnaissance du ruban rouge, le Salut *garde le souvenir de l'argent.*

L'accord des « usagers » de la politique ne prouve-t-il pas que nous devons nous méfier de ceux qui se font petits, tout petits, non par humilité, mais par opportunisme ?

Les deux pages mensuelles du « Pays Gallo » sont rédigées par nos Rédactions Rennaise (10, rue des Francs-Bourgeois) et Malouine (Les Hautes-Roches, Paramé).

Le sabotage du port de Saint-Malo

Quel est le voyageur qui, arrivant à Saint-Malo aussi bien par la voie maritime que par le chemin de fer, n'est pas immédiatement séduit par la beauté du site qui a conservé la ceinture de remparts dont l'avait muni Vauban ? Après avoir parcouru avec un intérêt croissant les rues étroites et pittoresques où la ville bourdonne comme un essaim, le visiteur constate que ce nid de hardis marins et de pêcheurs s'est doublé d'un port commercial dont l'importance apparaît au premier coup d'œil. Le premier contact que l'on a avec Saint-Malo éveille tout d'abord les voyages aventureux de Jacques Cartier, les combats de Duguay-Trouin et de Surcouf, l'époque où la Compagnie des Indes procurait aux Malouins les moyens d'édifier les splendides demeures qui embellissent la ville, la mémoire du grand poète Chateaubriand qui poursuit son rêve éternel devant la mer, l'exode annuel des Terreneuvas toutes voiles dehors.

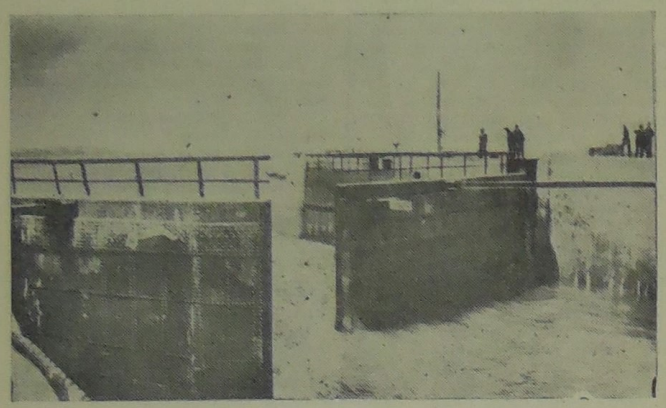

Quand la grande écluse reste en panne

Et cependant, le rêve côtoie ici une merveilleuse réalité. Peu nombreux sont, en effet, les ports de « France » où le commerce d'importation et d'exportation se soit accru aussi rapidement : charbon, plus de 350.000 tonnes de provenance anglaise ; pommes de terre primes, 65 millions ; choux-fleurs, 25 millions.

Quoi d'étonnant que le génie d'un Vauban se soit intéressé au développement de ce port dont il avait deviné toutes les possibilités.

Mais le plan Vauban ne fut qu'esquissé. Il en resta des écluses qui ne furent jamais utilisées, et de vieux marins assuraient que si Vauban avait assez de génie pour concevoir, d'audace pour réaliser, il avait aussi — ce qui est rare — assez de probité pour ne pas persévérer dans une erreur.

Saint-Malo devait, hélas ! rencontrer bien des ingénieurs depuis, mais il faut croire, quand on suit hors les murs l'empreinte de leur passage, que la race des Vauban n'a point proliféré.

L'un d'eux, cependant, l'ingénieur Corbeau, traduisit en un un plan d'agrandissement et d'amélioration du port une conception normale. Il s'agissait d'approfondir la passe de la Bourse afin de permettre aux navires de gagner à l'abri de la ville, formant un môle naturel, les quais charbonniers dotés de grues modernes, les quais d'appontements construits le long de l'avenue Louis-Martin et du côté de Saint-Servan.

Point n'était besoin de voir plus grand. N'était-il pas démontré que le port se suffisait déjà puisqu'à l'apogée de sa prospérité, ses parcs à charbons avaient pu, sans gêne, accueillir ses 370.000 tonnes, et l'exportation des pommes de terre, celle des choux-fleurs, n'avait soulevé aucune difficulté. Le port ne demandait qu'une modernisation de ses moyens de manutention et un aménagement de son chenal naturel pour permettre son accès à toute heure de la marée.

M. Corbeau s'en fut. Ses successeurs parurent s'acharner à démolir son plan.

Alors commença ce qu'on n'a pas hésité à appeler le sabotage du port malouin.

Les ingénieurs Despujols et Gaspard sévirent tour à tour, démolissant, construisant, corrigeant, jonglant avec les millions, couverts par l'omnipotent député Charles Guernier qui, décorant celui-ci, menaçant celui-là, avait fait sienne la plus grossière erreur dont eut à souffrir le port de Saint-Malo, et par une Chambre de Commerce qui, de gré ou de force, dut accepter la carte à payer, qui s'éleva successivement de 28 à 46, puis à 65, puis à 85 millions. Il est vrai qu'elle dut s'arrêter au bord du gouffre financier, un des môles demeura à l'état de projet, et ce n'est qu'à cette décision qui laisse, après vingt ans, l'achèvement des travaux du port en suspens, que la dépense n'atteignit pas la centaine de millions.

Mais quels motifs avaient été donnés par MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées pour établir de nouveaux plans ?

La raison d'économie ne suffisait pas ; il fallait vaincre l'hostilité des marins à l'abandon du projet Corbeau.

L'ingénieur Despujols, qui tenait à son plan, et pour cause, ne fut pas longtemps en peine de trouver un autre motif, péremptoire, irréfutable : il présenta un rapport à la Chambre de Commerce, dans lequel il précisait *« qu'il était impossible de creuser la passe de la Bourse étant donné la nature du sol, le roc étant à fleur. »*

Son successeur, M. Gaspard, devait écrire, dans un autre rapport soumis à la même Chambre de Commerce, pour justifier l'abandon de ce chenal naturel pour la construction de l'écluse : *« La passe de la Bourse ne peut être retenue en raison du peu de solidité du terrain, ce dont on a pu se rendre compte lors des travaux de fondation du mur de barrage qui ont exigé l'enfoncement des pieux de 8 à 9 mètres de longueur. »*

Ainsi donc, là où un ingénieur des Ponts et Chaussées affirme n'avoir rencontré que le roc, un autre ingénieur déclare ne trouver que le sable et la vase !

L'histoire de la réalisation du plan d'extension du port de Saint-Malo fourmille de ces contradictions, de ces erreurs. Cette histoire a coûté non 28 millions, comme l'avait chiffré M. Despujols, mais près de 100 millions, et le plan n'est pas achevé après 20 ans de tâtonnements.

Cette histoire, qui fut aussi lamentable qu'onéreuse, devrait être publiée et versée aux archives de toutes les Chambres de Commerces et autres collectivités qui ont recours aux lumières des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Cette classe de fonctionnaires a produit des hommes de réelle valeur ; mais combien qui abritent leur obstination obtuse derrière leur irresponsabilité.

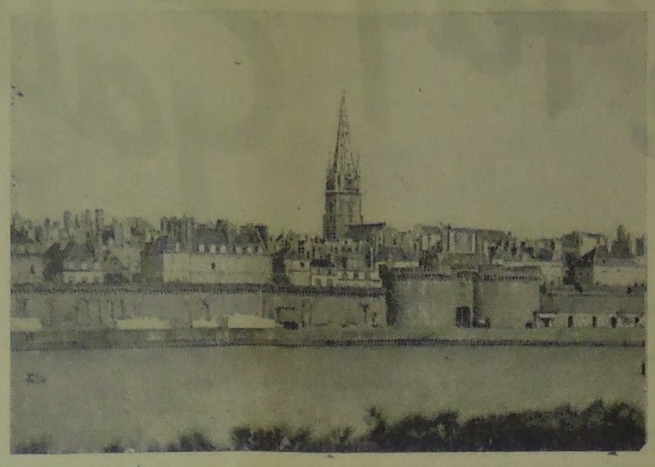

M. Despujols a quitté nos murs, appelé au Havre par son avancement automatique. Qui lui a demandé raison de ses erreurs sur le temps, sur les prix, sur les résultats ? Il a touché ses commissions sur les millions de dépenses engagées et s'en est allé la conscience tranquille.

Son successeur, M. Gaspard, a dû poursuivre l'exécution du plan en corrigeant les erreurs, mais à coup de millions rémunérateurs.

Tout d'abord, les portes de la grande écluse, d'un poids total de 2.000 tonnes, n'ont pas fonctionné et se sont immobilisées le jour même de l'inauguration ; coût : des centaines de mille francs pour changer les appareils de manœuvre. Or, les marins avaient prédit ce triste résultat. Une écluse destinée au Rhin pouvait supporter les houles du fleuve, mais non celles de la mer, cent fois supérieures en force.

Puis, dès les premiers essais, il fut constaté que les navires ne pouvaient aborder sans danger le musoir de l'écluse ; coût : des centaines de mille francs pour construire deux estacades d'embactage de l'écluse de 95 et 51 mètres de longueur.

L'ingénieur n'avait pas écouté les avis des marins qui lui signalaient la force du courant traversier en face de l'entrée de la nouvelle écluse, et il fallait doter cette entrée d'un véritable entonnoir de ciment !

La grande écluse devait fonctionner en 1928. Elle ne put entrer en service régulièrement que le 1er juin 1933! Deux ans après son inauguration officielle qui avait eu lieu le 19 juillet 1931, en présence de M. Deligne, ministre des Travaux Publics.

Mais, depuis ce 1er juin 1933, que de déboires a causés cette fameuse écluse, dont le radier était constitué de rocher tendre qui présentait des failles perméables à l'eau et dont les marins, s'ils n'étaient pas des fort en thèmes, n'en étaient pas moins experts en la matière, avaient signalé les sérieux inconvénients.

Ces inconvénients se révélèrent si désastreux qu'en 1935 il fallut se résoudre à d'importants travaux. L'écluse perdait l'eau comme un seau percé ! On dut constituer un radier artificiel en procédant à des injections de ciment dans une série de trous forés à des profondeurs variant entre 0 m. 75 et 2 mètres. L'écluse fut immobilisée durant 5 mois, sans compter l'énorme dépense supplémentaire.

Il y eut pire encore : le granit sur lequel était posé les gonds des portes s'étant effrité, on fut obligé de soulever les portes de l'écluse pour consolider le granit par des injections de ciment.

Et, comme cette situation se renouvellera à intervalles plus ou moins espacés, la Chambre de Commerce dut acquérir un pont mobile pour soulever les portes pendant les injections ; encore des centaines de mille francs engloutis.

Reste enfin le résultat cherché par la réalisation de ce plan fantastique, à l'achèvement duquel s'est acharné un troisième ingénieur, M. Pascal.

Il s'agissait d'assurer l'entrée des navires à toute heure de la marée.

Or, ce résultat n'a été obtenu que partiellement, et l'écluse est placée de telle façon que l'entrée du port est devenue dangereuse. Autrefois, la ville formait elle-même un môle naturel abritant les navires contre les vents de nord-est si violents et si fréquents sur nos côtes. Actuellement, les navires doivent abandonner cette protection pour aller chercher le musoir de l'écluse.

Le danger couru par les navires est si patent que s'imposèrent impérieusement le prolongement du môle des Noirs et la construction du môle de la Cité. Toujours des millions ajoutés aux premiers.

Ainsi donc : construction de jetées d'embactage; renforcement des appareils de manœuvre; injection de ciment; achat d'un pont roulant; construction de môles de protection, trois ans de travaux supplémentaires et des millions de dépenses pour atténuer les lamentables erreurs d'un ingénieur des Ponts et Chaussées et réparer l'entêtement d'un député.

Est-ce tout ? Que non point. Lorsqu'un voilier, ou même un vapeur, doit se résigner à emprunter la nouvelle écluse pour gagner le port, il lui faut recourir à un ou même deux remorqueurs, un à l'avant, l'autre à l'arrière. Ces frais de remorquage s'ajoutent aux taxes de péage dont le volume est proportionnel aux nombre de millions à amortir, ce qui constitue un rude handicap pour le commerce du port que guette la concurrence.

Voilà l'histoire lamentable du plan d'extension du port de Saint-Malo, sous la direction des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Cette histoire, c'est le passé. Nous ne l'avons rappelée que pour en tirer une leçon pour l'avenir, l'avenir proche où, dans la Bretagne libérée des politiciens, la prospérité du pays ne sera pas soumise aux directives de mandarins tout puissants, de fonctionnaires irresponsables, mais confiées à l'Intelligence alliée à la Science et à la Probité.

Ils existent chez nous ces hommes qui n'attendent que l'heure bretonne sonne pour s'attacher à la besogne avec leur cerveau et leur cœur. Confiance donc, car cette heure est proche.

R.

Dinard, la perle

« Plus une ville a de dettes, plus elle est riche. »

C'est ainsi que s'exprimait feu Crolard, alors maire de Dinard.

M. Crolard était un polytechnicien : il jonglait avec les chiffres. Les contribuables les recevaient sur la tête. Rien de changé.

Dinard aurait pu, sinon être riche, du moins vivre sans écraser ses enfants sous le poids d'impôts outranciers qui ont fait de cette ville l'une des plus « chères » de France. Il aurait fallu une administration saine, basée sur les revenus des taxes de séjour, des jeux, des courses et autres moyens connus de faire rentrer l'argent sans pressurer les gens.

Dans le régime qui va mourir, les dettes des villes allaient chaque année en s'amplifiant, augmentant les charges des particuliers. Or, bien des commerçants dinardais furent — et sont encore — en difficultés à cause des impôts qui grevaient trop lourdement leur budget.

On dirait que Dinard confère à ses habitants la qualité de nababs hindous.

Celui qui veut y rester, quand il n'a pas une situation assise, risque fort de voir s'amenuiser ses revenus d'un an à l'autre.

Avez-vous une petite maison de « quat' sous » ? Ça devient une « villa » et vous payez en conséquence. Comme gens fortunés au portefeuille bien garni.

Nous connaissons de simples maisonnettes, appartenant à de petits retraités, à de modestes rentiers, qui paient entre 500 et 800 francs, et qui ont coûté avant 1915 quelques billets de mille francs de construction, terrain compris. Les retraites n'ont pas augmenté en comparaison et les rentes ont plutôt baissé... et comment !

Certes, l'embellissement de Dinard est une très bonne initiative ; le regretté M. Poussineau l'avait fort bien compris. Mais, lui, se contentait d'apporter des améliorations au fur et à mesure des rentrées, évitant le plus possible de recourir aux gros emprunts, source des centimes additionnels. Chi va piano, va sano.

Dans une Bretagne Autonome, l'aménagement des grandes stations balnéaires et touristiques sera considéré comme une publicité. Cela fera partie de la propagande générale du Pays. Le drapeau breton flottera sur les Casinos harmonisés aux décors de la région, sur le Gallic, sur le Royal, sur le Crystal. Excellente réclame pour notre petite Patrie.

La question touristique est d'une importance capitale pour la Bretagne.

On estime dans les milieux autorisés que — le Mont Saint-Michel inclus dans la Bretagne, ce qui est naturel puisqu'il est d'origine bretonne — notre pays aurait un chiffre d'affaires touristiques de 500 millions de francs à condition d'une exploitation intelligente, d'attractions, et même par le seul fait que la Bretagne serait libre.

Dinard a un rôle de premier plan à jouer dans l'économie à côté de La Baule, Saint-Brévin, Carnac, Bénodet, Perros-Guirec, Saint-Cast et St-Malo-Paramé.

Tout doit être mis en œuvre pour y attirer la clientèle de luxe dans les hôtels. Il reste de nombreuses améliorations et transformations à envisager *que l'Etat français est incapable d'entreprendre après sa guerre désastreuse. Car, il ne faut pas songer à imposer davantage les Dinardais et les finances publiques ne peuvent donner que ce qu'elles reçoivent. Et elles ne reçoivent guère aujourd'hui, moins encore demain avec la dette extérieure.*

Dans l'avenir de la Bretagne, Dinard redeviendra la vraie plage « chic » de notre côte nord, convenant aux étrangers qui ont le moyen de payer et qui veulent une compagnie de leur société.

Même si le Monde se trouvait renversé et qu'un nouveau système monétaire, faisant place à l'ancien, permettait à différentes catégories de gens de villégiaturer à Dinard, il n'en resterait pas moins que le public de cette plage mondaine serait encore celui qui dépense, qui vit largement et laisse au baccarat et sur le turf un argent qui lui brûle les doigts.

Reliée à Saint-Malo-Saint-Servan par le pont de Bizeux, que nous mettrons en chantier dans les premiers mois de notre libération, Dinard, enfin retirée de son isolement, participera intimement à la vie du Pays Malouin dont elle est le complément.

Constatons-le ; aucun autre moyen que l'Autonomie ne peut assurer à la Perle de la Côte d'Emeraude le rang auquel elle a droit de par sa beauté urbaine, son site merveilleux, son délicieux climat tempéré. L'Autonomie la débarrassera des parasites qui la sucent et des imbéciles qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Dinard, écrasée d'impôts, court à la ruine. Il lui est impossible de se relever seule après tant de « mauvaises saisons ». *Les contribuables, eux, ont vu clair depuis longtemps ; et, il n'y a pas un commerçant, pas un ouvrier conscient de sa solidarité à la chose commune qui ne soient d'accord.*

Seul un Etat Breton permettra à Dinard de surpasser, et de loin, les Deauville, Royan et autres lieux, qui n'ont pas les atouts naturels de notre belle station.

LELANDAIS.

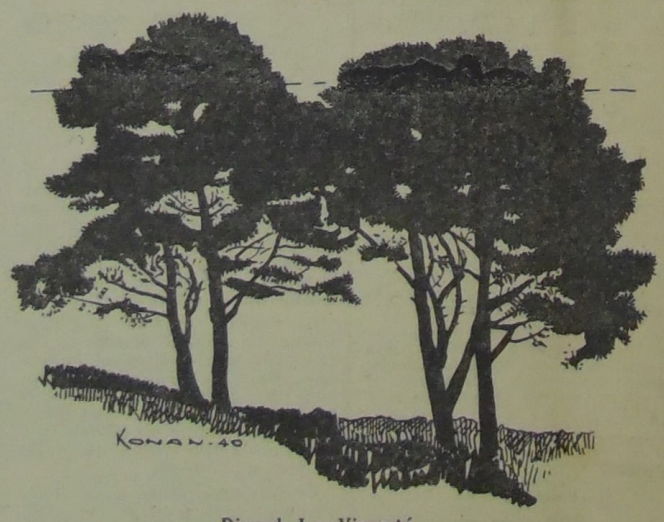

Dinard, La Vicomté

Un port de pêche sans port

Qui n'a entendu parler de Cancale ? Sa réputation va bien au delà des frontières françaises. C'est un pays de marins, de pêcheurs, qui trouvent à donner leur mesure par leur propre volonté de labourer la mer.

Que ce soit pour la pêche aux bancs de Terre-Neuve, pour l'Islande ou le Groënland, on trouve toujours des Cancalais parmi les équipages.

Race splendide aux noms qui chantent bien breton : Le Hoërff, Cadiou, Kerlan, Quémerais (Kemeret ?) et combien d'autres encore.

Durs à l'ouvrage, les Cancalais méritaient mieux que l'état où on a laissé leur port (!!). Car il n'y a rien à Cancale pour aider nos pêcheurs à leur retour de mer. Ils sont pourtant les fournisseurs cotés des poissonneries voisines. Les marchandes le savent bien qui disent : « C'est du frais : il vient de Cancale », avec le savoureux accent qui n'appartient qu'à elles.

Oui, Cancale est un port de pêche sans port. Les Cancalais se débrouillent. C'est tout à leur honneur, mais ce n'est pas suffisant.

Un capitaine de la Grande Pêche me disait : « Nous appartenons au Pays Malouin, c'est entendu ; mais pourquoi la Chambre de Commerce de Saint-Malo ne fait-elle rien pour nous ? Quels intérêts particuliers jouent donc contre nous ? Beaucoup d'armateurs sont de chez nous. Ils ont quitté Cancale pour s'établir à Saint-Malo, Saint-Servan. Croyez-vous qu'ils auraient abandonné leur petit pays s'il y avait eu quelque chose pour leur permettre de développer leur commerce ici ? Non, n'est-ce pas ? Tenez, ils ne manquent jamais de venir chaque semaine à Cancale, et autrefois plus souvent encore, respirer l'air du pays, parler aux connaissances et amis qui naviguent ou ont navigué sur leurs bateaux. Il faut faire un port de pêche à Cancale. Si on ne veut pas pour la Grande Pêche, au moins qu'on pense à ceux de la Petite Pêche. Saint-Malo n'aura pas à s'en plaindre. Au contraire. »

C'est absolument notre avis. Cancale doit être agencé en port de pêche, et ne plus faire figure de parent pauvre. La pêche est une des richesses de la Bretagne. Encore faut-il que tous les efforts soient faits en vue de favoriser le développement de cette branche de notre économie.

Et Cancale doit tenir une grande place sur le marché intérieur de la Bretagne par son poisson.

vraient toute la baie de Cancale. D'immenses caravanes, heureux temps, râclaient le fond de la mer et rapportaient d'énormes cargaisons de mollusques qui remplissaient les parcs.

Bisquines et canots étaient chargés à couler bas, d'huîtres de renom : le pied de cheval, larges comme la main et qui ne demandaient qu'à être pêchées.

Malheureusement, il faut bien le dire, une trop grande âpreté au gain, un braconnage continuel, ont tari la source d'une richesse sans cesse renouvelée.

Il y eut de timides essais d'acclimatation des naissains du Morbihan dans la baie de Cancale, suivis d'entreprises de plus en plus importantes.

Aujourd'hui, l'on commence à « cultiver » l'huître plate d'une façon sensible, et une dizaine d'établissements « tiennent » ferme. Nous sommes certains, de par la qualité obtenue, que Cancale retrouvera sa place sur les marchés extérieurs.

Ce ne sont pas les débouchés qui manquent, ce sont les transports. Or, Cancale se trouve isolée sur sa pointe ne disposant que d'un petit tramway à vapeur.

On retrouve dans le naissain morbihannais, venu à maturité dans la baie de Cancale, le goût des anciennes huîtres du cru.

Il faut donc encourager cette industrie si couleur locale. Elle a fait connaître Cancale partout où il y a des gourmets amateurs de mollusques.

L'huître est pour le pays une richesse. Il faut en favoriser l'élevage par tous les moyens en notre pouvoir. Et peut-être un jour reverrons-nous se former des bancs naturels si nos pêcheurs veulent bien délaisser le chalutage de la baie pendant une dizaine d'années.

Mytiliculture

La mytiliculture ne nuit en rien à l'ostréiculture, comme quelques-uns se sont plu à le laisser croire. Un de nos amis l'a parfaitement démontré à ses contradicteurs par des expériences personnelles.

Nous croyons que des essais fructueux pourraient être tentés, non seulement dans la vaste baie de Cancale, mais encore sur les rives de la Rance. Nous voyons très bien des bouchots du côté de Saint-Jouan-des-Guérets, au Val-ès-Bouilli, à Saint-Suliac, entre autres.

Bisquine cancalaise

Aux Cancalais de le vouloir en se joignant à nous pour la libération de notre pays.

D's'huitr's de nos parcs, M'sieurs Dames !

Cancale n'est pas seulement un port de pêche. C'est aussi un pays ostréicole qui revit actuellement après une trop longue somnolence.

Autrefois, des bancs naturels couNous savons que des spécialistes de la quesiton ont regardé cette contrée avec intéret.

Toute cette côte regorge de moules. On en trouve sur tous les rochers de la baie. Et celles d'Erquy sont particulièrement goûtées. Aussi, peut-on prédire que l'installation de parcs assurerait un bénéfice normal à ceux qui oseront en faire l'exploitation rationnelle.

Les marais de Dol

Aux environs de 1860, un chroniqueur parlait de notre petit pays à peu près en ces termes :

« Pour préserver des inondations maritimes toute la contrée désignée sous le vocable de « Marais de Dol-de-Bretagne », il a été construit une digue de 36 kilomètres de longueur dont l'origine remonte certainement au XIIe siècle.

Les Marais de Dol sont remplis d'arbres renversés qui se trouvent à une petite profondeur. Les spécialistes font remonter à l'année 709 la première inondation selon les chroniques de l'époque, inondation qui aurait détruit l'immense forêt de Scissey, ou Scissy, qui couvrait un immense territoire actuellement noyé sous les vagues de l'océan et recouvert de vase ou de sable.

Une seconde inondation est encore signalée en 1165 ; elle se serait étendue jusqu'aux murailles de la ville.

L'industrie des hommes a fini par reconquérir sur la mer un pays qu'elle envahirait encore sans les digues qui lui ont été opposées.

Depuis un siècle (1760), plus de 2.000 hectares, où l'on ne récoltait guère que du roseau, sont devenus des terres fertiles.

Chaque année, les co-propriétaires se réunissent à Dol pour élire une commission chargée de surveiller et de diriger les travaux d'entretien de la digue et l'assèchement de nouveaux terrains; travaux entrepris au moyen d'une contribution votée et répartie par la commission entre les 23 communes riveraines.

Grâce à cette sage mesure, le marais de Dol représente un capital d'environ 24 millions et rapporte annuellement entre 800 et 900.000 francs. »

— Ce qui, en francs-or de ce temps (1860), signifie une richesse prodigieuse pour une région qui, depuis... a bien du mal à subsister.

Nous traiterons cette intéressante question dans un autre article. Contentons-nous, pour conclure ce bref exposé historique, de reproduire la lettre que nous adresse M. Ch. Trécan, descendant de maraîchers dolois et lui-même continuateur de ses vieux parents dans le pays :

« Voici un petit état de récoltes faites il y a 20 ans dans les bassins des Planches, Pont-Labat et Dol en général :

« Sous Dol, la terre est un sol d'alluvions. Terre très riche en humus. La couche de terre noire varie de 1 mètre à 0 m. 40. Ce fut, il y a encore 20 ans, un pays assez riche grâce aux efforts des habitants eux-mêmes. Il y avait de véritables champs maraîchers ; carottes, oignons, choux, asperges même poussaient à ravir. De gros exploitants habitaient les Murets. Les expéditions étaient importantes. La culture des betteraves à sucre fut tentée et de très bons résultats obtenus.

« Actuellement, plus haut vers le Mont-Dol, on pratique la culture du blé, des patates. On a fait aussi quelques prairies artificielles. Egalement la culture des graines prend une extension très appréciable, principalement graines de betteraves sucrières, pois, fèves, épinards. Malheureusement, beaucoup de terres sont maintenant couvertes de roseaux et de joncs. Les prairies mêmes deviennent de mauvaise qualité, restant trop longtemps sous l'eau.

« Il faudrait que les terrains soient dénoyés ou, au moins, entretenus. Alors, nous pourrions dire que le Marais, qui n'a de marais que le nom, au fond est l'un des meilleurs, des plus riches terrains de la région nord de notre Bretagne.

« Mais, pour cela, il ne faut pas que les riverains comptent trop sur les services publics. Tant qu'il n'y aura pas un Etat breton pour faire sous sa garantie le vrai dénoiement du pays dolois, ce sera aux Dolois d'entreprendre eux-mêmes les petits travaux nécessaires, et tout de suite, qui permettront d'attendre sans laisser les eaux maîtresses de nos terres fertiles, comme c'est le cas aujourd'hui.

« Le temps n'est plus aux nominations de commissions, aux parlottes stériles. Le temps est aux actes. L'exemple des Dolois doit tracer à tous les Bretons de quel côté est leur devoir pour préparer l'avenir de la Bretagne agricole, laborieuse et prospère. »

J. GALLOUÉDEC.

Le Marais comprend 23 communes d'une importance approximative de 15.000 hectares — le dernier relèvement donne 12.800 ha. (N. D. L. R.)

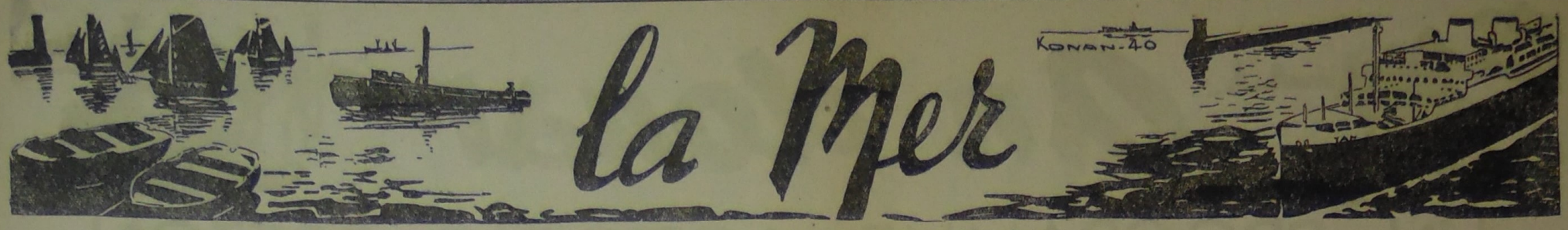

LIBRES OPINIONS

Un organisme national breton : Les pêcheries

Ce n'est pas que nous aimions les monopoles... Nous avons vu les résultats obtenus par les grands monopoles français ; ils étaient désastreux, et cet exemple n'est pas à imiter.

Il existe des corps de métiers où les intérêts des différents échelons, de la production jusqu'à la consommation, se trouvent difficiles à concilier. Dans ce cas, l'organisation de cette branche d'activité revient à l'Etat.

C'est, me semble-t-il, le cas, en Bretagne, du commerce du poisson.

1° PECHE.

Celle-ci est actuellement réglementée par le système de l'Inscription Maritime.

Ce système a pu être bon à l'origine. Il est maintenant suranné. Et il implique de graves injustices.

Tout d'abord, le temps de service. Pourquoi imposer un temps double aux inscrits ? Autrefois, cela avait un sens, et la contre-partie fournie par la retraite — alors que les autres professions n'en avaient pas — équilibrait le sacrifice.

Maintenant, aucun pays moderne ne peut refuser la retraite du vieux travailleur. Celle des marins, *comme les autres*. Alors, pourquoi demander, gratuitement, un sacrifice de temps aux matelots ?

De plus, la pension accordée est devenue tout à fait insuffisante. Certes, elle peut suffire largement, et même n'être pas vraiment légitime, quand elle est attribuée à des hommes valides de 40 ou 45 ans, comme ce fut le cas après l'autre guerre, à cause des « années doubles » de campagne. Un homme de 45 ans, qui n'a pas été blessé, est en pleine force, et n'a pas à recevoir de pension. Au contraire, le vieux marin qui ne peut plus naviguer, doit recevoir une pension *sérieuse*, et non un secours d'indigent.

Une autre contrepartie de l'Inscription Maritime, est que seul l'inscrit a le droit de pêcher. Est-ce un bien ? Ce n'est pas sûr ; et le système américain est peut-être préférable : la profession de pêcheur est libre et réglementée comme les autres ; c'est-à-dire que tout le monde *peut* pêcher et vendre, de même que tout le monde peut embarquer au commerce. La pension est proportionnelle au temps *réel* de navigation.

En pratique, cela n'augmente pas beaucoup la concurrence : on ne devient pas marin à trente ans ; il faut avoir été élevé là-dedans. Mais cela présente l'avantage de permettre à ceux qui ont été élevés dans des ports, mais ont ensuite embrassé une autre profession, de revenir, si cette profession leur fait défaut, à la mer, au lieu de crever de faim à côté, comme cela se voit chez nous. En outre, certains abus ridicules, comme l'interdiction de pêcher pour des ostréiculteurs ou des riverains de toutes sortes, se trouvent supprimés. Enfin, au commerce, quel intérêt à ce que le cuisinier soit un marin ?

Il faut remplacer l'Inscription Maritime par des Ecoles de Navigation, et une retraite proportionnelle au temps de mer. S'il faut une marine de guerre, la faire avec des engagés, des mariniers de carrière.

Concurrence ? Augmentation du nombre des pêcheurs ?

Amis pêcheurs, avant de crier, lisez ce qui suit.

2° VENTE DU POISSON.

Le système actuel est monstrueux.

Le pêcheur doit vendre son poisson (à part la petite quantité qu'il « passe » dans les fermes ou les villas), aux mareyeurs ou aux usines. Or, que se passe-t-il ? Le mareyeur, comme l'usinier, ont besoin d'une fourniture *régulière*, ni trop abondante, ni trop faible. Le résultat est que, s'il y a beaucoup de poisson, le cours s'effondre, ne paie même plus la rogue ou les engins. Il n'y a plus qu'à tout jeter à la mer ! S'il y a peu de poisson, les parts sont minimes. Dans l'un et l'autre cas, le pêcheur ne gagne pas sa vie.

Y a-t-il des remèdes ? Oui. Ils ne sont pas simples, mais ils existent. Avant de les indiquer, il faut examiner la question qui est la *clef* du problème : les débouchés.

3° DEBOUCHES.

Pour l'usine, c'est une affaire d'équipement industriel, de matières premières (huile ou produit de remplacement, fer blanc), et de clientèle. L'équipement industriel actuel n'est pas mauvais ; la question des modes de conservation sans huile, et celle du fer, ne sont pas insolubles, même actuellement.

Quant à la clientèle des conserves, elle est énorme, et elle peut être encore développée. Nos produits sont d'une qualité de réputation mondiale, et leur vente, le plus souvent, n'a été freinée que par les lois douanières françaises et les contingentements de représailles des autres pays ; la Bretagne libre lèvera cet obstacle, et les pays de l'Europe centrale et méditerranéenne, très pauvres en poisson, sont des clients peu touchés par la conserve américaine, et donc fort intéressants.

C'est pourquoi, du côté de la conserve de thon, on a déjà pu observer une amélioration considérable : le thon acheté *d'avance*, quelle que soit la quantité pêchée, *à un prix fixé*. Nous y reviendrons.

Pour le mareyage, il n'en est pas de même. La clientèle des villes *ne mange que très peu de poisson*. Pourquoi ? Parce qu'il est cher. Pourquoi est-il cher ? Parce qu'on en mange trop peu, et qu'alors le déchet est énorme en proportion des expéditions, plus ou moins mal faites. Il y a là un cercle vicieux qu'il faut briser.

Comment ?

4° UNE SOLUTION.

La solution se trouve dans la construction de frigorifiques.

Mais, un frigorifique, cela demande un gros capital, qui ne peut rémunérer qu'au bout d'un long temps.

C'est une affaire qui est du rôle *de l'Etat*.

De même, l'équipement des bateaux. On a fait, dans divers pays, des avances aux paysans pour s'installer ; en France, des avances aux ouvriers pour se bâtir une maison de banlieue ; il faut, en Bretagne, faire des avances, garanties sur les bâtiments et constituant en *même temps l'assurance maritime*, pour construire des bateaux de pêche, — par exemple des thoniers-chalutiers, pouvant sortir l'été et l'hiver, — pour équiper de chambres froides les voiliers existants, dont le capital *ne doit pas être perdu* avant vétusté, pour construire enfin des *bateaux frigorifiques* susceptibles d'aller livrer notre marée réputée dans les pays pauvres en poisson tels que l'Allemagne rhénane ou certaines contrées méditerranéennes.

Il faut construire également des frigorifiques *dans nos villes ;* le citadin breton aime le poisson ; s'il n'en mange pas, c'est que rien n'est organisé. Un organisme des pêcheries serait le seul à pouvoir briser certaines résistances, et à accorder des intérêts jusqu'à présent contradictoires. A lui, de même, d'organiser les expéditions dans la glace vers la France, notamment du Sud-Ouest, comme l'a fait Boulogne, pour des poissons souvent moins recherchés que les nôtres.

Et, quand ce système sera établi, alors, on pourra, sans difficulté, *fixer d'avance un prix du poisson*, pour toutes les espèces, *quelle que soit la quantité rapportée*.

Notre pêche pourrait prendre alors une grande extension... et ce n'est pas le poisson qui manque. Là est la seule solution, pour que le pêcheur, quel qu'il soit, vive largement de son travail ; pour que les usines travaillent avec le meilleur rendement ; pour que les consommateurs aient du poisson de bonne qualité à un prix normal, et non dix fois plus cher qu'au port.

Commercialement, l'opération est « rentable ». Mais elle n'est possible que si elle est menée d'une façon générale et avec une grande envergure. C'est pourquoi il semble que ce soit, pour la Bretagne, un problème d'Etat.

Et quand faut-il s'y attaquer ? Tout de suite.

Ne voyons-nous pas que les conditions sont particulièrement favorables ? Le cheptel européen a été très diminué par la guerre ; celui de la mer est inépuisable... Il y a, commercialement, une occasion magnifique de faire manger du poisson, donc d'en vendre, donc d'en transporter, donc d'en traiter, donc d'en pêcher. Bien plus ; nous avons là un argument politique de poids ; aucun gouvernement, même français, ne boudera contre son ventre, si nous lui offrons du beau poisson bon marché.

A nous de nous organiser, immédiatement.

Enseigne de Vaisseau K.

P.-S. — Nul n'est infaillible. Si certains de mes lecteurs sont d'un avis différent du mien, qu'ils me l'écrivent, en disant pourquoi.

La question mérite d'être approfondie.

UN QUOTIDIEN ? On regarde les titres et on le jette. L'HEURE BRETONNE, on la lit d'un bout à l'autre et on la garde. Faites-y votre publicité.

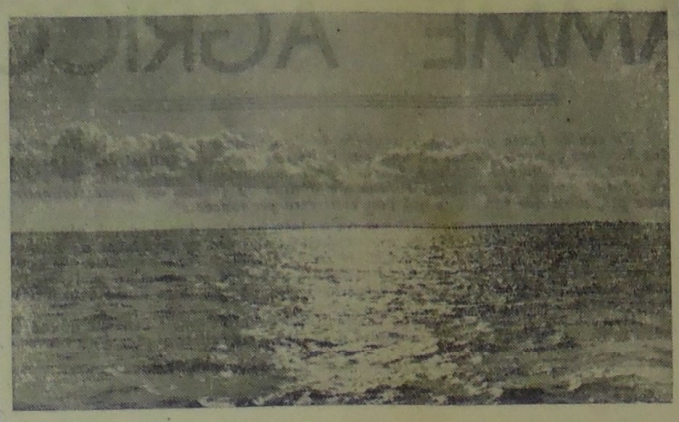

L'ARMEMENT A LA GRANDE PECHE

La région malouine, si cruellement éprouvée dans son activité commerciale par la crise économique qui sévissait généralement, fut la victime particulière de toutes les mesures de contingentement prises sous prétexte de sauvegarder les intérêts des autres contrées de la France.

De quels énormes sacrifices avaient été payés le contingentement des charbons anglais, qui déclancha le décret Gilmour interdisant, le 5 mars 1932, l'importation des pommes de terre primes. Non seulement notre région vit, d'un seul coup, anéanti un commerce qui se chiffrait à 65 millions de recettes, mais, dans toute la Bretagne, se tarit une source de revenus que l'intelligente initiative de nos paysans et de nos exportateurs était parvenue, à force de travail et de sacrifices, à créer de toutes pièces.

Pouvions-nous du moins espérer n'avoir plus à redouter de telles représailles ? Que nous restait-il en effet de notre récente prospérité ?

L'armement à la grande pêche, luttant farouchement au milieu des perturbations économiques qui, les précédentes années, lui avaient fait éprouver de lourdes pertes, renaissait à l'espoir.

Les pouvoirs publics ayant promis une prime à l'exportation de 50 francs par quintal de morue, nos armateurs n'avaient pas hésité à vider les cales de leurs bateaux pour permettre leur réarmement, et avaient liquidé à un prix dérisoire leur pêche au Portugal.

Cette liquidation de 65.000 quintaux de poisson avait sauvé, une fois de plus, l'armement malouin, et, compte tenu de toutes les industries annexes, préservé du chômage près de 2.000 familles.

Or, soudain, au mois de mai 1933, le gouvernement portugais frappait d'un droit d'entrée de 80 francs au quintal le poisson de provenance de France et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette taxe douanière faisait perdre à l'armement malouin le bénéfice de la prime à l'exportation et anéantissait les efforts faits, les sacrifices consentis par nos armateurs pour réarmer cette année 1933.

Pourquoi donc ce geste inattendu du gouvernement portugais qui menaçait de ruine toute l'industrie de la grande pêche du pays breton ? C'était la réponse à un récent décret du ministre du Commerce restreignant l'entrée en France des vins du Portugal et les madères au bénéfice des viticulteurs du Midi !

Et le gouvernement demeura sourd à l'appel lancé par les représentants de la région et même, à cette rude et pathétique apostrophe de l'un d'eux au président Daladier : « Nous vous supplions de vous souvenir que les Bretons ne sont pas seulement d'héroïques fantassins, mais encore des marins qui réclament le droit à l'existence. »

Sans commentaires !...

Les chiffres suivants puisés à bonne source montreront éloquemment quels formidables intérêts négligeait un ministre français pour favoriser le commerce de certains vins du Midi.

L'armement à la grande pêche était une véritable industrie nationale, puisqu'elle préparait les marins nécessaires à la marine de guerre et qu'elle faisait vivre, à l'époque où nous nous reportons, c'est-à-dire en 1930 : 4.500 inscrits et leurs familles, les dockers et les ouvriers spécialistes dans les ports d'armement.

L'armement français à la grande pêche comprenait 43 chalutiers, 2 vapeurs cordiers, 74 voiliers terre-neuvas, 23 voiliers à moteur pour l'Islande.

Les sommes payées par l'armement s'élevaient annuellement à 136.500.000 francs, non comprises celles nécessitées par les voiliers pêchant à Islande.

Nous n'insistons pas. Les chiffres ont leur éloquence. Ils démontrent, en tous cas, que la Bretagne ne comptait pas, ne comptait jamais pour les ministres français, hors le jour où ils n'hésitaient pas à faire appel à ses enfants pour accomplir leur sinistre besogne.

Parodiant un mot de Joffre, Daladier osa répondre à l'un de ses interlocuteurs qui lui exprimait ses craintes sur l'incertitude de la situation internationale : « J'ai mes Bretons. » Il les a eus encore une fois, les Bretons, pour les jeter sans armes dans une aventure aussi meurtrière que monstrueuse, mais il les avait aussi chaque fois qu'il lui fallait les sacrifier aux politiciens du Midi et pour le plus grand bénéfice de ceux dont il attendait l'encens, les couronnes, le pouvoir et ses prébendes.

Cependant, la mesure de rétorsion adoptée par le gouvernement portugais aurait pu être atténuée si, à la même époque, le Ministre du Commerce français avait défendu les intérêts de l'Armement à la Grande Pêche auprès du gouvernement anglais qui recherchait une importation massive de poisson. Hélas ! durant le même temps que se fermait le marché portugais, l'attaché commercial allemand à Londres annonçait par lettre en date du 15 mai 1933 au Ministre du Commerce et de l'Industrie à Berlin que, par convention anglo-allemande du 14 mai, les négociations s'étant poursuivies à Londres au sujet de l'écoulement en Angleterre des poissons de pêche allemande, venaient de se clore par un accord d'une durée de trois ans renouvelable.

Aux termes de cette convention : 1° les poissons d'origine allemande étaient contingentés à 90 % de la moyenne des importations des trois dernières années.

Sur cette base, l'industrie de pêche allemande était autorisée à exporter 660.000 quintaux de poissons communs et 27.000 quintaux de harengs. En outre, l'Angleterre consentait à accorder aux importations de poissons allemands des ristournes de droits de douane pour la morue et le stockfisch. Ainsi, alors que le Portugal élevait ses droits de douane de 80 francs par quintal, fermant ainsi radicalement ses portes à nos produits de grande pêche, l'Allemagne, non seulement se voyait ouvrir les portes de l'Angleterre, mais encore obtenait l'octroi d'une remise sur les droits de douanes jusqu'ici perçus. Et lisez bien, cela pour 660.000 quintaux métriques de morue, soit pour presque le double de la production totale française. L'incurie, l'inertie de nos gouvernants à ce qui touchait les intérêts essentiellement bretons s'étaient manifestées une fois de plus.

Charbon, pommes de terre, choux-fleurs, pommes à cidre, poissons, tous les commerces qui assuraient la prospérité du port de Saint-Malo et de la région ont été successivement détruits.

Le port lui-même devait être saboté par une équipe d'ingénieurs de l'Etat. Mais ceci est une autre histoire.

X. X. X.

A chacun son métier...

En France, on forme des pâtissiers, des menuisiers, des maçons, des ajusteurs ; on ne forme pas de marins ! La formation ouvrière dans chaque métier est acquise par des jeunes gens entre quatorze et vingt ans, suivant les corporations. L'apprenti à l'école de maîtres expérimentés, s'il est doué, devient l'égal de son maître, parfois même supérieur à lui. Pour « faire un marin » dans tout le sens du mot, il faut plus de temps et plus d'expérience que pour former n'importe quel ouvrier. Pourtant, dans feue la marine marchande française, c'est le contraire qui se produisait. Le jeune homme qui se destinait à la navigation embarquait comme mousse puis, avec l'âge, devenait novice, matelot. Pendant les diverses étapes de son apprentissage, qui totalisaient quatre ou cinq ans, dans quelles conditions le mousse apprenait-il son métier ? Je répondrai : « De la façon la plus inepte qui soit. » Pour qui ne connaît pas la marine marchande, ou la connaît très peu, c'est le cas de la majorité des gens actuellement, grâce au désintéressement de la France pour ses marins, cela peut paraître étonnant.

Le mousse, à quatorze ans, prenait contact immédiatement avec la cuisine ou le carré des officiers. Quand avec l'âge il passait novice, c'est encore à la cuisine ou au carré qu'on retrouvait l'ex-mousse, et ainsi des casseroles aux assiettes ; des assiettes aux casseroles le temps passait. Appelé à dix-huit ans aux fonctions de matelot, le jeune homme ne connaissait pas l'a b c du métier. Qu'on appelle mousse ou novice un garçon de carré ou un aide de cuisine, le nom ne change pas la fonction. L'apprentissage de cuisinier ou de maître d'hôtel ne ressemble en rien à celui de matelot. Un apprenti maçon, pendant que le compagnon travaille, ne fait pas des parapluies ! Le mousse doit être « l'aide-matelot ». Mêlé aux autres, la formation maritime du novice commençait seulement. Mais déjà j'entends des objections : « Pourquoi les capitaines ne s'occupaient-ils pas davantage de la formation du jeune marin ?... Si le jeune homme n'avait pas les capacités requises, pourquoi le « faire passer matelot ?... »

Le capitaine ne pouvait s'occuper du jeune marin, car le personnel étant très restreint à bord d'un navire, le mousse ou le novice, qui remplaçait un aide de cuisine ou un garçon de carré, était déjà surchargé de travail pour son jeune âge ; en outre, les lois françaises et les organisations professionnelles interdisaient l'emploi d'un mousse ou d'un novice, dans les manœuvres, les travaux de bord effectués par les matelots, même pour gouverner.

Les résultats ne se firent pas attendre. L'inscrit maritime du commerce, appelé au service militaire dans la marine de guerre, était versé, s'il ne voulait souscrire à un engagement, dans les matelots sans spécialités, ou affecté à une des spécialités suivantes : canonniers, fusiliers, clairons. Libéré vers l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, après avoir navigué la plupart du temps de dépôts en dépôts, il fallait gagner sa vie et chercher de l'embarquement. Je dois dire ici, à leur éloge, que beaucoup de capitaines ont embarqué bien des jeunes gens sortant du service militaire, uniquement dans un but d'humanité.

Il n'était donc pas rare que sur un cargo ordinaire où il y avait six ou huit matelots, deux ou trois seulement savent « travailler », en général des « vieux de la voile », des gens formés aux grandes pêches maritimes, et plus rarement des jeunes formés au « commerce ». De cet état de chose résultaient souvent dans les postes d'équipage d'amères discussions sur le « métier ». Les uns prétendant qu'ils faisaient le travail des autres, les autres appelant les premiers « sauteurs », « mouchards », et autres termes, car le capitaine, en général, occupait les matelots les plus capables pour les travaux de matelotage qui sont moins pénibles que les travaux de piquage de rouille, de peinture, dévolus aux autres. Ici je ne veux blâmer personne, les faits prouvent la véracité de ce que j'expose, il ne faut s'en prendre qu'aux lois régissant la marine marchande française.

La plupart des jeunes matelots embarquaient leins de bonne volonté, mais leur inexpérience et le manque d'apprentissage les rendaient maladroits, dangereux parfois. Sur un navire, tous les actes doivent être mesurés. Un matelot manœuvre journellement des mâts de charge de plusieurs tonnes, il exécute à la barre les ordres de l'officier. Le coup d'œil, le sang-froid, le réflexe de l'homme de barre, sa « connaissance du bateau » sont des qualités aussi précieuses pour éviter une catastrophe que l'ordre donné.

Sur un cargo, à mon avis, il n'y a entre officiers et matelots qu'une différence d'éducation professionnelle, la valeur d'un officier, dans de nombreux cas, n'a d'effets que si celle des matelots est correspondante. Donc, la formation des uns comme des autres doit être une question primordiale.

Le navire doit former un tout compact. On a arraché aux marins, dans des luttes partisannes, l'amour de leur métier et de leur navire. Cela ressort aussi des raisons que je vous ai exposées. Il faut envisager une école de matelots comme on envisage une école professionnelle pour les autres métiers. La meilleure, en ce sens, c'est l'école de la Mer, il n'y en a pas d'autres. Le mousse ne doit pas pour cela être soumis au dur régime des matelots. Son apprentissage doit s'établir rationnellement à mesure que l'âge et la force lui viendront, en profitant des circonstances : manœuvres, travaux de matelotage ; école du marin, où il apprendra à gouverner et les éléments qui l'aideront à comprendre mieux ce qu'il fait. Combien de jeunes matelots connaissent à peine leur compas et embarquent sans savoir gouverner ?

La Bretagne, dont les enfants sont naturellement doués pour la mer, en fera de vrais marins. Comment et que sera cette Ecole de la Mer ?... Nous en reparlerons une autre fois.

Yann AN TRÉMENET.

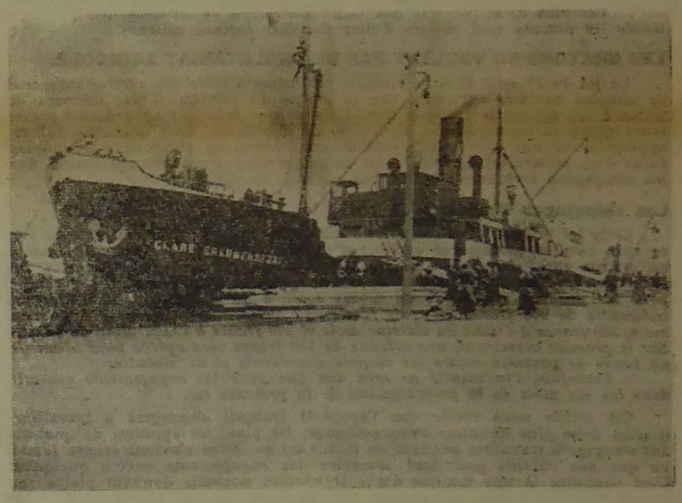

Transport de bois à quai à Loctudy.

FEUILLETON DE *L'HEURE BRETONNE* 7

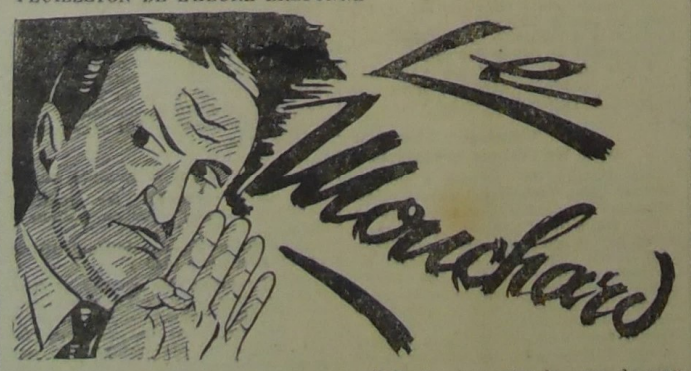

RÉSUMÉ

Pierre Tugdual, agent de police secrète, s'est introduit dans la section nationaliste d'un petit port de Bretagne. Mais il est démasqué, enlevé, mis sous bonne garde. D'autres policiers, lancés en auto à la poursuite des nationalistes, sont victimes d'un... accident.

...Et un drôle de malade...

— J'ai eu chaud, les gâs, j'ai bien cru que nous étions tous refaits. Ce Labuche a du flair... ou de la veine... si l'on peut dire. Il a regardé plusieurs fois dans la direction de l'auto. Heureusement que j'avais eu la prudence de tendre le rideau du fond... et qu'aucun de vous n'a eu l'imprudence de risquer un œil pour voir ce qui se passait sur la route.

« J'ai même pensé un moment qu'il allait me demander le nom de mon malade. »

C'est ainsi que s'exprimait le docteur Le Goff s'adressant à trois jeunes gens qui étaient accroupis au fond de sa voiture.

— D'accord, mon vieux toubib, dit l'un d'eux, mais, si tu avais filé comme je te l'ai conseillé, nous n'aurions pas eu cette petite émotion supplémentaire.

— Peut-être, mon bonhomme, seulement, Labuche aurait pris note de la chose, et demain il aurait fallu expliquer la fuite. Et puis, pourquoi veux-tu que je n'arrête pas ? Il était trop tard quand je me suis aperçu de la « qualité », et il appuya sur ce mot, des accidentés. D'un autre côté, nous savons que *la police était sur la route*, il y a neuf chances sur dix pour qu'elle se soit jetée dans le fossé en poursuivant l'équipe Youenn. Donc, notre « coup » était éventé. Il y a eu une « fuite ». Ça ne peut pas durer. Depuis quelque temps aussi, Le Hénaff m'en parlait hier, notre service de contre-espionnage est à court de renseignements. Il faut absolument que nous nous introduisions dans la Maison. Notre mission est délicate ; et la décision du Chef de nous servir de Tugdual est hasardeuse. Vous m'avez surpris ce soir en m'annonçant cela. Mieux vaudrait le garder à l'ombre quelque temps afin de voir venir. J'avais soumis un autre plan : faire pénétrer dans la police un des nôtres, inconnu au Parti par ces Messieurs. Nous ne manquons pas de types dévoués pour ce genre de sport.

— Laisse courir, Docteur, et obéissons au Chef. L'expérience vaut d'être tentée.

— Et s'il refuse ? questionna un autre.

— Tant pis pour lui, il servira d'otage et payera le mal que l'on fera aux nôtres.

— J'ai un peu l'impression que ton malade est dans de sales draps dans ces conditions.

— Me voilà arrivé au but de mon voyage. Je vous laisse tomber. Vous connaissez le chemin. L'autre bagnole doit vous attendre dans la cour de la ferme des parents de Le Scour. Dommage que celui-ci ait été retenu ; il vous aurait évité de prendre quelques bains de pieds... dans la boue et le purin...

Et le docteur Le Goff éclata d'un rire clair et joyeux, entraînant dans sa gaîté ses trois camarades.

— On dira encore que les Bretons engendrent la mélancolie. A Paris, on se représente les conspirateurs bretons comme des hommes au masque tragique, un « ajonc d'or » d'une main et un pétard de l'autre. Ah ! ah ! ah !

— Quand on aura fini de rigoler, faudrait pas oublier que le Docteur a rendez-vous avec la Police. Et ton alibi, Docteur, y as-tu pensé ?

— Justement, dites au père Le Scour que je suis venu le voir ce soir pour une crise au foie. Je sais que c'est son point faible. Il parle toujours de son foie... le lundi. Allons les gâs, bon courage. Je vous rejoindrai demain vers midi chez notre vrai « malade ». Préparez mon arrivée. Yvonne Le Meur m'accompagnera. Essayez d'obtenir son adhésion de lui-même, sinon, il nous restera les grands moyens. Il faudra bien qu'il cède puisque telle est la volonté de Hénaff.

Les trois jeunes hommes s'enfoncèrent dans les rafales d'eau, s'éclaboussant leurs bottes ; la voiture du docteur Le Goff fit demi-tour et roula rapidement sur le chemin du retour.

— Allons chercher nos citoyens-policiers. Et tâchons de bien jouer notre rôle. Si seulement le vieux Le Marrec voulait marcher. J'ai bien envie de le tâter en douce. J'aurais beaucoup plus confiance en lui qu'en ce maudit Tugdual. Sait-on ce que celui-là a en tête ? C'est un ambitieux dénué de scrupules. Yvonne a déjà été l'objet de ses attentions. Si Le Scour savait ça ! Oui, faudra que je parle à Le Marrec. Il viendra me voir dans la matinée pour avoir du congé, j'en profiterai pour lui glisser quelques mots. Mais, au fait, c'est bien la première fois qu'il demande du repos depuis cinq années que je professe. Habituellement, il refuse même de se soigner pour ne pas s'arrêter de poursuivre les délinquants. C'est encore un drôle de blessé, ce gaillard-là. Je me tiendrai sur mes gardes, quand même ; on ne sait jamais. Et pourtant je ne crois pas qu'il nous trahirait.

(*A suivre.*) Jean GUENROUËT.

An douar

UN PROGRAMME AGRICOLE BRETON

A la réunion du 25 novembre 1940, à Rennes, après un exposé sur la situation agricole actuelle, toutes les personnes présentes ont reconnu la nécessité de réunir toutes les forces actives de la Bretagne en vue de sa rénovation.

Les Bretons sont décidés à se libérer par eux-mêmes de cet état de malaise dans lequel l'humanité est actuellement plongée. Nos détracteurs nous présentent comme des rêveurs. L'Histoire montre au contraire que le Breton est un réalisateur quand il se sent libre. Les sanctions les plus graves, peines de mort, emprisonnements, révocations, brimades de toutes sortes, prononcées contre nos compatriotes qui avaient compris le but que les Bretons étaient obligés de poursuivre, n'ont fait que renforcer leur détermination.

I. - Critique des lois de Vichy

Nous vivons en plein rationnement. Il faut en sortir. La Bretagne le peut. Mais pas comme le préconise Vichy, dont les appels ressemblent plus à des cris de malheureux qui se noient qu'à ceux d'un pilote qui mène son navire dans la tempête et parmi les écueils vers un port sûr.

En effet, la loi du 27 août 1940, sur la « restauration » paysanne, est, pour la Bretagne, un programme anti-agricole.

L'APPRENTISSAGE

Cette loi dit dans son article premier : « *Dans chaque commune, il pourra être imposé aux exploitants et artisans ruraux la formation professionnelle d'un nombre déterminé d'apprentis français âgés de plus de quatorze ans, provenant, en principe, des centres urbains.* »

Il y a déjà une très grave confusion entre cultivateurs et artisans. La question de l'artisanat rural est cependant bien différente de la question agricole.

Les erreurs contenues dans la loi du 27 août 1940.

D'après cette loi, si nous sommes affamés, cela provient du manque de main-d'œuvre. Comment résoudre cette question ? En allant chercher dans les villes des enfants de quatorze ans ? C'est-à-dire, en supposant que cette loi puisse être appliquée avec toute son efficacité, que la question de la main-d'œuvre agricole ne pourrait être résolue que dans une dizaine d'années. Ce qui indique que nous avons largement le temps de mourrir de faim, ou de devenir des squelettes ambulants si nous sommes assez résistants pour pouvoir patienter. Mais remarquez que pourvu que l'apprenti soit français, tout sera sauvé en dix ans.

On pourra imposer aux « exploitants ruraux », ce qui veut dire, aux cultivateurs, la formation professionnelle d'apprentis français. Autrement dit, par la seule vertu de la grâce d'Etat, n'importe quel cultivateur devra se sentir la vocation subite de devenir professeur. Cependant, qu'est-ce que le cultivateur de meilleure volonté peut apprendre ? Ce qu'il fait lui-même ? Mais aucun cultivateur n'a la prétention de savoir ce qu'il faut faire maintenant pour augmenter les rendements, car telle est bien la question. Il en souffre d'ailleurs lui-même assez. Alors, pourquoi aller chercher dans les centres urbains des enfants, plutôt que faire apprendre à ses propres enfants ce qu'il sait mais, hélas ! seulement ce qu'il sait ?

La loi du 27 août ne peut mettre que le désordre en Bretagne.

Car, en Bretagne, ce n'est pas beaucoup la question de la main-d'œuvre qui se présente. Actuellement, il est évident qu'il y a un grand nombre de prisonniers, pères de famille bien souvent, et il ne semble pas qu'il soit dans les intentions de quelqu'un de faire durer cette situation pendant une dizaine d'années. Bien souvent, en Bretagne, quand les affaires agricoles sont prospères, les enfants des cultivateurs restent à la terre ; les domaines deviennent de plus en plus petits jusqu'au moment où cette réduction de la propriété ne permet plus de faire vivre une famille. Alors, à ce moment, les enfants et même les parents sont obligés d'aller chercher fortune ailleurs.

LES BRETONS NE VEULENT PAS DE PROLETARIAT AGRICOLE.

La loi du 27 août 1940 ne cherche pas même à faire des agriculteurs, mais de simples ouvriers agricoles. Car la loi ne dit pas que l'Etat donnera des terres à ces apprentis français quand ils auront reçu des cultivateurs-professeurs quelques connaissances agricoles. En supposant donc que cette loi soit appliquée sur une très grande échelle, nous avons en perspective le chômage futur d'un *prolétariat agricole*. C'est la préparation d'un chômage massif dans les campagnes bretonnes : belles perspectives, en vérité !

Les chipotages financiers de cette loi.

Cette loi prétend dans son article 2 indiquer comment les cultivateurs vont se ruer vers ce professorat agricole d'un nouveau genre : « *Tout cultivateur ou artisan rural donnant, dans les conditions fixées par la présente loi, une formation professionnelle à un apprenti, qui s'oblige en retour à travailler pour lui pendant une durée au moins égale à un an, recevra de l'Etat une indemnité de 900 francs en trois fractions : 400 francs à l'issue du troisième mois, 300 francs à l'issue du sixième mois et 200 francs à l'expiration de l'année. Sur le premier versement, une retenue de 100 francs sera opérée pour alimenter un fonds de garantie contre les risques d'accidents et de maladie.*

« *Toutefois, l'indemnité ne sera due que pour les engagements souscrits dans les six mois de la promulgation de la présente loi.* »

Cet article nous révèle que l'apprenti français s'engagera à travailler : il n'est donc plus question d'apprentissage. De plus, cet apprenti de quatorze ans s'engage à travailler pendant au moins un an. Nous n'avions encore jamais vu que des enfants pouvaient souscrire des engagements envers quelqu'un. C'est peut-être là une marque d'une législation nouvelle donnant pleine responsabilité à un enfant de quatorze ans. On peut toujours préconiser la place aux jeunes, mais il semble que dans ce cas il y ait un léger excès.

Quand l'enfant aura bien travaillé pour son professeur, c'est le professeur qui sera payé par l'Etat qui prétend verser 400 francs mais qui retient 100 francs. Cela renverse encore complètement nos notions sur les manières de procéder des Compagnies d'assurances. Pendant trois mois, *avant le versement de l'assurance*, la garantie existe.

D'après cette loi, il n'y aurait plus de question agricole au bout de six mois.

Cet article précise que l'indemnité ne sera payée que si les demandes d'engagements sont souscrites dans les six mois de la promulgation de la loi. C'est-à-dire qu'à partir du mois de mars prochain il y aura eu un tel engouement des centres urbains pour l'agriculture que les cultivateurs seront obligés de refuser du monde. Cela veut dire aussi que d'ici trois mois, toute la question agricole sera résolue.

Eh bien, ceux qui nous traitaient de rêveurs pourront venir prendre des leçons de réalités chez nous.

Les invraisemblances de cette loi.

L'article 3 nous révèle comment les conseillers d'Etat français comprennent ce qu'est une organisation :

« *Les cultivateurs et les artisans ruraux doivent assurer en bon père de famille l'existence des jeunes gens auxquels ils s'engagent à donner une formation professionnelle. Ils doivent, en outre, à partir du sixième mois, leur verser une rémunération fixée par l'organisme visé à l'alinéa premier de l'article 4, en fonction des usages locaux et des aptitudes professionnelles de l'apprenti.*

Ils veillent à faire suivre par ces jeunes gens les enseignements saisonniers qui peuvent être organisés localement et agréés par le Ministre de l'Agriculture. »

Il est entendu que les cultivateurs devenus professeurs donneront la formation professionnelle, et que celle-ci sera complétée par des enseignements saisonniers. Or, en Bretagne n'existe qu'une école fixe d'agriculture d'hiver et quatre ambulantes et trois écoles agricoles ménagères ambulantes. Il est parlé des écoles qui peuvent être créées localement, après approbation du ministre, bien entendu. Mais qui aura formé les professeurs ?

Pour la rétribution des apprentis, il est parlé des usages locaux. Mais cette situation n'existait pas auparavant.

La bureaucratie introduite en Agriculture.

Et l'article 4 indique le fonctionnement de cet invraisemblable système :

« *Les demandes et les offres d'apprentissage prévues par la présente loi sont adressées au Directeur départemental des Services agricoles, qui en saisit l'organisme mandaté par le Ministre de l'Agriculture à cet effet.*

Celui-ci prend l'avis du maire, des autorités morales, des groupements professionnels, des Associations de familles nombreuses et désigne les cultivateurs et artisans qui seront habilités à donner la formation prévue à l'article 1er.

Un droit de priorité pour la formation professionnelle sera réservé aux jeunes gens de quatorze à dix-sept ans et, parmi eux, ceux qui appartiennent à des familles comptant au moins trois enfants vivants. »

On voit tous les circuits que la démande faite pour inscrire un apprenti doit accomplir. Il est question d'un mystérieux organisme mandaté nommé par le ministre. Que peut être cet organisme mandaté qui doit résoudre toutes les questions.

Cette loi méprise la Famille.

On est de plus prévenu qu'un droit de priorité est donné aux familles d'au moins trois enfants vivants. Donc, si vous avez eu plusieurs enfants tués à la guerre, la priorité ne vous sera pas accordée. C'est de cette façon qu'on encourage la famille et qu'on tient compte du malheur d'avoir eu les siens massacrés dans des aventures sanglantes.

Cette loi préconise des sanctions parce qu'elle est mal faite.

L'article 5 indique comment va fonctionner un service de surveillance :

« *La formation professionnelle et les conditions d'existence de l'apprenti font l'objet, de la part de l'organisme visé à l'alinéa premier de l'article 4 ci-dessus, d'une surveillance et, notamment, d'une inspection à domicile.*

En cas de faute grave, à la requête de l'organisme précité ou du Directeur des Services agricoles, saisi ou non par l'une des autorités énumérées à l'alinéa premier de l'article 4, le Juge de paix peut suspendre le droit pour les chefs d'exploitation ou les artisans ruraux de donner la formation professionnelle, sans préjudice des sanctions qui pourront être prononcées. »

Cet article nous montre qu'il y a un certain nombre d'inspecteurs généraux, d'inspecteurs, de surveillants de toutes sortes qui iront se promener de fermes en fermes. C'est peut-être le plus clair de la loi, montrant comment on peut résorber le chômage avec gros appointements pour des personnages préférés. De son fauteuil, le Directeur des Services agricoles pourra faire aussi sa surveillance privée.

Il n'est pas indiqué qui peut commettre la faute grave : l'enfant quand il aura renversé un seau de lait ou quand il se sera approché trop près d'un taureau et que celui-ci l'aura jeté à terre ; ou bien le fermier quand il aura fait des confidences à son apprenti, quand il lui aura révélé que tout n'est pas toujours drôle dans le métier de cultivateur !

Mais on voit la sollicitude du Ministère de l'Agriculture pour les Juges de paix qui pourraient être mis en chômage.

Cette loi conserve ce qu'il faudrait précisément changer.

Enfin l'article 6 dit : « *Il n'est en rien dérogé par la présente loi aux règles en vigueur relatives à l'apprentissage agricole des fils d'agriculteurs.* »

C'est-à-dire que cette loi renforce une situation qui aurait dû être changée de toute urgence.

Cette loi encourage la routine.

Le cultivateur ne peut montrer à ses enfants *que des routines*. C'est précisément ce qu'il ne faut plus. Car il s'agit en ce moment d'augmenter les rendements, les cultivateurs ne savent pas comment faire. Il n'y a que la connaissance des techniques modernes scientifiques qui peuvent résoudre cette question. Et cette connaissance ne peut s'acquérir que dans les écoles. C'est donc un grand nombre d'écoles qu'il convient de créer, former des professeurs agricoles, des ingénieurs, des techniciens avertis. Le sol est un milieu qui peut être considéré comme vivant, donc soumis à des lois biologiques. Il se passe un grand nombre de phénomènes physiques et chimiques. Cette étude ne peut se faire que dans des laboratoires. C'est seulement dans des écoles qu'il est possible de faire des études comparatives qui permettent de se rendre compte comment les végétaux se comportent *suivant les différents sols*, comment on peut sélectionner et faire adapter par un sol des semences. Et surtout comment et pourquoi on peut faire ses engrais et éviter les pertes des produits fertilisants. Cette étude est une des plus fondamentale à faire en Bretagne puisque les fumiers ne sont pas tenus comme l'économie scientifique le recommande. Ce n'est pas le cultivateur, même le plus qualifié, qui peut découvrir subitement, parce qu'une loi vient d'être fabriquée, les réactions chimiques qui s'opèrent autour de lui, le plus souvent à son détriment. De plus, pour suivre vraiment son affaire. le plus simple est d'avoir une comptabilité bien tenue. Il est exceptionnel qu'un cultivateur tienne une comptabilité. C'est encore à l'école qu'on apprend la comptabilité.

Cette loi n'est donc qu'un ensemble d'erreurs de jugements, considérant l'apprenti français agricole comme un enfant de l'Assistance Publique.

Elle se complète par deux autres articles qui pourront servir de sujet de vaudeville pour les futurs écrivains agricoles.

Et la jeunesse est sacrifiée.

ARTICLE 7. — *Des formations de jeunesses pourront être constituées en équipes agricoles placées sous l'autorité du Ministre Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Jeunesse, pour être mises à la disposition du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement.*

Nous estimons encore que la place de la jeunesse qui veut apprendre l'agriculture, et la pratiquer mieux que leurs devanciers, car telle est bien la question impérieuse, est encore à l'école d'abord. Ce n'est qu'après qu'ils pourront faire l'application d'une technique solidement éprouvée. En ce moment il ne faut pas que des bras à l'Agriculture, il faut surtout des cerveaux.

« Passes-moi la rhubarbe, je te passerai le séné », se disent entre eux les deux ministres qui font le troc de jeunes gens.

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, c'est la loi qui indique ces procédés.

D'ailleurs, pour connaître les occupations des ministres secrétaires d'Etat, il suffit de prendre connaissance du dernier article de cette loi.

Passe-temps de ministres.

ARTICLE 8. — *La composition des équipes sera déterminée conjointement par le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement et le Ministre Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Jeunesse.*

L'administration et la discipline intérieure de ces équipes incombent, sous l'autorité du Ministre Secrétaire d'Etat à la Familles et à la Jeunesse, aux Associations responsables qui pourvoient à leur habillement, campement, nourriture et encadrement. La direction et l'utilisation technique incombent aux autorités désignées à cet effet par arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, qui fournit, en outre, l'outillage professionnel.

Ainsi, pendant que nous manquons de subsistance de toutes sortes, au moment où toute l'attention devrait se porter sur un travail effectif, les ministres s'occupent de constituer des équipes comme s'il s'agissait de la préparation de futurs matches. Il ne faut plus s'étonner si les restrictions de toute nature ne font que s'accroître.

En présence d'une pareille bureaucratie, les Bretons éprouvent en eux-mêmes un véritable sentiment de honte et aussi d'indignation. Nous sommes obligés de comprendre qu'on se moque de nous.

Quand les ministres secrétaires d'Etat auront composé leurs équipes, le ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement fera le quincaillier pour distribuer l'outillage professionnel à ces équipes, pour remplacer le matériel détérioré... On croit vraiment rêver.

C'est un devoir pour les Bretons de s'administrer eux-mêmes.

Pendant ce temps-là les populations sont plongées dans une misère indicible. Les ministres semblent dire : Après nous le déluge ! Il pourrait bien ne pas tarder à arriver, car on sent que tout cet édifice est lézardé de toutes parts. Et c'est pourquoi nous réclamons de nous diriger nous-mêmes, et c'est pourquoi, il nous faut préparer le travail pour ceux que nous aimons, c'est-à-dire pour les Bretons.

II. - Des solutions au problème immédiat

Ce n'est pas tout de former de jeunes agriculteurs, il faut d'abord essayer de nous en tirer dans le présent.

Examinons dans leurs grandes lignes les différentes questions agricoles qui se posent à nous et comment nous pouvons les résoudre.

Souvent on a considéré qu'un pays producteur de blé était un pays riche. La Bretagne a été autrefois un grenier à blé, particulièrement du temps de Sully, où l'on vit des champs de blés jusque sur les hauteurs du Menez Hom et des Montagnes Noires.

En 1913, on récoltait dans certains endroits quarante et quarante-cinq quintaux à l'hectare (ex. région de Pont-l'Abbé). Ces chiffres sont assurément exceptionnels. D'une façon plus générale, et actuellement, un rendement de trente quintaux dans de nombreuses localités n'est pas rare. C'est-à-dire qu'elles peuvent être classées parmi les premières de toute la France.

Rôle fondamental des Ecoles.

Cependant, avec une technique appropriée, mais il faut la connaître, et ceci ne peut s'apprendre qu'à l'école, des terres qui donnaient précédemment 7 quintaux à l'hectare peuvent donner maintenant 70 à 80 quintaux à l'hectare et nous verrons bientôt que cela n'est rien encore à côté de ce qu'on peut espérer pour un avenir très proche.

La question primordiale des salaires agricoles.

Il est donc certain, dès maintenant, que la Bretagne pourrait obtenir assez facilement près du double de blé qu'elle recueille actuellement, presque sans augmenter les frais de la production. Cela représente un supplément de bénéfices considérables et permet d'envisager la seule question véritablement importante qui se présente pour l'agriculture, à savoir, le paiement des mêmes salaires et une vie aussi agréable à la campagne et à la ville. Il me semble même que les salaires pourraient être facilement supérieurs, et cette vie plus agréable, à la campagne, car la matière première entre moins en ligne de compte que dans l'industrie, et le paysan ne subit pas cette horreur du travail à la chaîne, dans les usines, et peut se nourrir plus substantiellement. A ce moment, il faudra peut-être plutôt essayer de freiner le dépeuplement des usines et des « centres urbains » !

Les progrès réalisés en Agriculture.

Pour le blé, d'autres possibilités nous sont ouvertes puisqu'il existe maintenant du blé vivace. Cela évite la peine de le semer tous les ans. On le fauche simplement plusieurs fois de suite comme on le fait pour l'herbe des prairies. C'est un simple ouvrier agricole du pays où toutes les techniques, tous les laboratoires, toutes les découvertes sont mis au service de ceux qui travaillent, en U. R. S. S., qui a réalisé ce tour de force en croisant le chiendent avec le froment. Cette découverte montre comment on peut diminuer les prix de revient et les heures de travail à la campagne.

Les cultures maraîchères.

Mais, en dehors de la culture du blé, nous constatons en Bretagne un développement progressif des cultures maraîchères. La Bretagne tend à devenir de plus en plus un immense potager. Le sol, le climat, les engrais naturels (engrais marins), permettent très facilement d'arriver à ce résultat et pratiquement de faire travailler la terre du commencement de l'année à la fin.

Le développement des cultures maraîchères est lié à une question essentiellement commerciale : trouver des débouchés, donc, faciliter les transports rapides et pratiques, jusqu'au lieu de consommation. Cette question n'est pas du tout insoluble, nous y reviendrons.

Donc les cultures maraîchères pourraient être très facilement développées ainsi que la culture des primeurs. Et la culture maraîchère rapporte et occupe une nombreuse main-d'œuvre. C'est donc une affaire doublement intéressante pour nous. Pour l'organisation des marchés, les Bretons ont montré leur capacité. Par exemple, les marchés anglais, tenus par les cultivateurs de la « ceinture dorée ». Le problème est donc résolu et peut se développer.

(A suivre.)

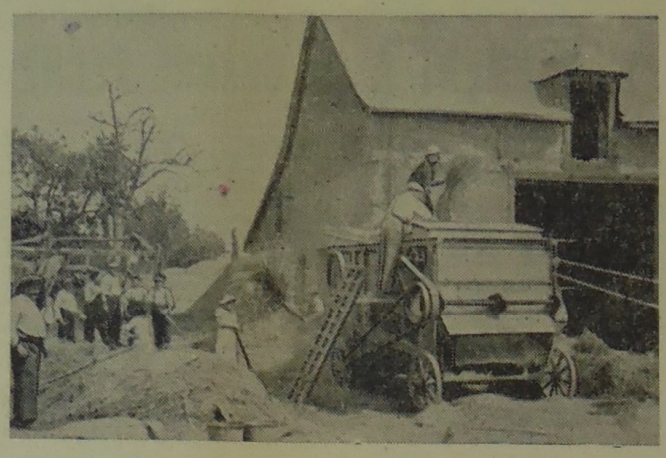

APPEL
à tous les Cultivateurs Bretons

Le 25 novembre 1940, à Rennes, a eu lieu la séance préparatoire à la constitution de la Commission d'Agriculture de Bretagne. Il est inutile de souligner l'importance capitale de cette réunion qui avait pour but de préparer le plan de travail pour établir le Programme agricole de la Bretagne.

Fidèle à la tradition bretonne, qui a toujours fait ses preuves au cours de l'Histoire, et qui s'est révélée comme ayant plusieurs siècles d'avance sur les méthodes de travail français, la Commission d'Agriculture entreprend une vaste consultation de toute la Bretagne.

Que chaque cultivateur breton nous fasse connaître le plus tôt possible quels sont ses besoins, ce qu'il désire, et comment il pense qu'il faudrait agir pour qu'il puisse vivre dans les meilleures conditions.

Tous au travail pour la Bretagne !

Ecrivez-nous à :

M. FLOC'H,
Ingénieur Agronome,
Rédaction Brestoise, 3, rue Ornou, BREST.

Toutes les semaines paraîtra maintenant dans l' « Heure Bretonne » une page réservée à l'Agriculture et aux questions agricoles. Faites-le savoir autour de vous.

L'ECHO DES VALLONS

Taxes et retaxes, sauf...

Un cultivateur de Guingamp nous fait remarquer que les produits agricoles sont taxés ; il semblerait que tous les efforts des bureaux du ministère de l'Agriculture sont faits pour que les cultivateurs ne gagnent pas leur vie et ne puissent préparer l'avenir.

Mais les produits indispensables à la culture, ainsi que les objets de première nécessité : vêtements, chaussures, etc..., ne sont pas taxés.

Faut-il donc que les cultivateurs n'utilisent plus aucune machine et se promènent tous nus dans les campagnes ? On voudrait bien savoir ce qu'en pensent les services du ministère de l'Agriculture français ?

Y comprenez-vous quelque chose ?

Les pommes de terre ont été taxées à 35 francs, mais elles ont été revendues au public 70 francs.

Le bois a été taxé 190 francs, mais est revendu de 330 à 400 francs.

Est-ce que le client qui paye très cher les produits agricoles n'est pas volé et le cultivateur aussi ?

Comment s'éclairer dans les fermes bretonnes ?

La plupart des fermes bretonnes n'étant pas électrifiées, c'était généralement le pétrole qui était utilisé.

Or, maintenant, presque partout, il n'est pas possible de s'en procurer.

Il existe cependant des stocks importants dans les dépôts des grossistes, mais ceux-ci n'ont pas le droit de le vendre parce qu'il faut la permission des autorités françaises. Celles-ci refusent bien souvent, de façon à faire croire que ce sont les armées occupantes qui sont responsables de cette situation.

Cependant, à la campagne, les bêtes sont toujours soignées à la lumière en hiver. De plus, qu'une vache, qu'une jument, qu'une truie mette bas, il faut pouvoir s'éclairer souvent plusieurs heures de la nuit.

Dans d'autres endroits, la répartition du pétrole a été faite n'importe comment.

Organiser le désordre, ce n'est pas gouverner.

Retour et la terre

Nous recevons la lettre suivante :

« Que l'Etat commence donc par fixer à la terre ceux qui y sont ; qu'il fasse pour le paysan ce qu'il fait pour l'ouvrier des villes, et le problème sera bien près d'être résolu.

« Est-ce que l'ouvrier accepterait d'être huit mois sur douze les pieds dans la boue et de n'avoir pour tous chemins que des bourbiers ? Pour demeures, que des maisons à la terrasse humide suintant l'eau en hiver?

« Si la terre est abandonnée, n'est-ce pas la faute de cet Etat omnipotent qui ne sait que prendre, brimer, taxer, et qui n'existe pas pour construire ?

« C'est bien pourquoi nous demandons que la Bretagne soit dirigée par des Bretons. »

Le Ministre de l'Agriculture nous en apprend de bonnes !

Qui nous râfle le blé ?

M. Caziot a dit à Lyon qu'il y avait huit millions de quintaux de blé à transporter du territoire occupé (c'est un comble !) pour faire face aux besoins des départements méditerranéens (comme si c'était une nouveauté !) et qu'il manquait 129.000 têtes de bétail.

M. Caziot ne nous a pas dit quelle superficie de terres laissées en friche dans les départements méditerranéens avaient été mis en culture grâce à l'application de la loi du 27 août 1940 sur la restauration paysanne.

C'est cependant ce qui nous intéressait le plus.

C'est la grande pluie !

Comment résoudre les questions agricoles ? Vichy nous en indique le moyen.

Nous lisons dans le Journal Officiel *du 21 novembre 1940 :*

« *Loi relative aux chargés de fonctions du ministère de l'Agriculture :*

« ARTICLE PREMIER. — *En vue d'étudier les questions de réorganisation de l'agriculture, de restauration paysanne et d'organisation de la propagande agricole, le ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture peut faire appel temporairement à des chargés de missions rattachés à son cabinet.* »

Cette étude aurait dû être faite il y a au moins quatre mois ; les restrictions de toutes sortes n'auraient pas tendance à s'accentuer de plus en plus.

Ainsi, tous les jours, on relève dans le Journal Officiel *la nomination de nouveaux fonctionnaires dont le rôle ne se justifie pas toujours.*

Nous aimerions bien savoir combien de Bretons ont été désignés pour étudier les questions agricoles de Bretagne.

Mais nous savons que les cultivateurs bretons ne seront pas oubliés pour payer les frais de ces nominations.